

Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale

**Séance plénière
du vendredi 24 janvier 2003**

SEANCE DE L'APRES-MIDI

SOMMAIRE

	Pages
ORDRE DES TRAVAUX	613
QUESTIONS D'ACTUALITE	
— De M. Joël Riguelle à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le sort du Festival « Couleur Café » »	613
— De Mme Caroline Persoons à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes, concernant « le classement d'une maison de l'architecte Dupuis »	614
— De M. Benoît Cerexhe à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « la représentation de la région à l'audience du Tribunal de première Instance à l'occasion d'un litige concernant la taxe régionale autonome »	614

Brusselse Hoofdstedelijke Raad

**Plenaire vergadering
van vrijdag 24 januari 2003**

NAMIDDAGVERGADERING

INHOUDSOPGAVE

	Blz.
REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN	613
DRINGENDE VRAGEN	
— Van de heer Joël Riguelle aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « de toekomst van het festival « Couleur Café » »	613
— Van mevrouw Caroline Persoons aan de heer Willem Draps, staatssecretaris bij het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen en Bezoldigd Vervoer van Personen, betreffende « de bescherming van een huis van architect Dupuis »	614
— Van de heer Benoît Cerexhe aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « de vertegenwoordiging van het gewest op de zitting van de Rechtbank van eerste Aanleg met betrekking tot de autonome gewestbelasting »	614

	Pages		Blz.
	—		—
— De M. Alain Adriaens à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'avis de la ville de Bruxelles dans le cadre de la commission de concertation relative au permis mixte pour la station d'épuration Nord »	616	— Van de heer Alain Adriaens aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « het advies van de stad Brussel in het kader van de overlegcommissie betreffende de gemengde vergunning voor het zuiveringsstation Noord »	616
— De M. Michel Lemaire à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « la concertation éventuelle avec la Région flamande sur la construction de parkings pour l'école européenne de Woluwe-Saint-Lambert »	617	— Van de heer Michel Lemaire aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het eventueel overleg met het Vlaams Gewest over de aanleg van parkeerplaatsen voor de Europese school van Sint-Lambrechts-Woluwe »	617
— De Mme Fatiha Saïdi à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature, de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « la collecte de déchets lors de la Fête de l'Aïd-El-Kebir du 11 février »	618	— Van mevrouw Fatiha Saïdi aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de ophaling van afval tijdens het feest van Aïd-El-Kebir van 11 februari »	618
— De M. Bernard Ide à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les aménagements de la rue de la Loi suite à une réunion de la commission de concertation de la ville de Bruxelles »	619	— Van de heer Bernard Ide aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de aanpassingen van de Wetstraat ingevolge een vergadering van de overlegcommissie van Brussel-Stad »	619
INTERPELLATIONS		INTERPELLATIES	
— De M. Benoît Cerexhe à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « le calendrier et la mise en œuvre par le gouvernement des réformes nécessaires en matière de réorganisation des relations entre la région et les communes, de refonte du paysage intercommunal et d'amélioration de la démocratie communale »	620	— Van de heer Benoît Cerexhe tot de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het tijdschema voor de uitvoering door de regering van de noodzakelijke hervormingen inzake de organisatie van de betrekkingen tussen het gewest en de gemeenten, de intercommunales en de verbetering van de gemeentelijke democratie »	620
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Benoît Cerexhe, Mme Anne-Sylvie Mouzon, M. Bernard Ide, Mmes Marion Lemesre, Caroline Persoons, M. François-Xavier de Donnea , Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique	620	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Benoît Cerexhe, mevrouw Anne-Sylvie Mouzon, de heer Bernard Ide, mevrouwen Marion Lemesre, Caroline Persoons, de heer François-Xavier de Donnea , Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek	620

	Pages		Blz.
— De M. Michel Moock à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les conséquences du Plan directeur métro 2005-2010 »	631	— Van de heer Michel Moock tot de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de gevolgen van het stuurplan metro 2005-2010 »	631
Discussion — <i>Orateurs</i> : M. Michel Moock, Mme Geneviève Meunier, M. Jos Chabert , ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente	631	Bespreking — <i>Sprekers</i> : de heer Michel Moock, mevrouw Geneviève Meunier, de heer Jos Chabert , minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp	631
QUESTIONS ORALES		MONDELINGE VRAGEN	
— De M. Philippe Smits à M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « la simplification des procédures de la STIB en faveur des personnes du troisième âge »	634	— Van de heer Philippe Smits aan de heer Jos Chabert, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Openbare Werken, Vervoer, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de vereenvoudiging van de procedures van de MIVB voor de 65-plussers »	634
Question orale jointe de M. Michel Moock concernant « l'abonnement de la STIB pour les seniors »	634	Toegevoegde mondelinge vraag van de heer Michel Moock betreffende « het MIVB-abonnement voor 65-plussers »	634
— De M. Christos Doulkeridis à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique, concernant « l'attitude du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans le dossier « vols de nuit » »	637	— Van de heer Christos Doulkeridis aan de heer François-Xavier de Donnea, Minister-President van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Plaatselijke Besturen, Ruimtelijke Ordening, Monumenten en Landschappen, Stadsvernieuwing en Wetenschappelijk Onderzoek, betreffende « het standpunt van de Brusselse hoofdstedelijke regering in het dossier van de nachtvluchten »	637
— De M. Alain Daems à M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures, concernant « l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) »	640	— Van de heer Alain Daems aan de heer Guy Vanhengel, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Financiën, Begroting, Openbaar Ambt en Externe Betrekkingen, betreffende « het Algemeen Akkoord over de handel in diensten »	640
— De M. Alain Daems à M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur, concernant « l'inspection des chantiers de désamiantage par l'IBGE, en particulier de la Tour Madou »	643	— Van de heer Alain Daems aan de heer Didier Gosuin, minister van de Brusselse hoofdstedelijke regering, belast met Leefmilieu en Waterbeleid, Natuurbehoud, Openbare Netheid en Buitenlandse Handel, betreffende « de inspectie van de werken voor de verwijdering van het asbest door het BIM, met name in de Madoutoren »	643
— De Mme Adelheid Byttebier à M. Robert Delathouwer, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de la Mobilité, la Fonction publique, la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente, concernant « les Etats généraux bruxellois de la Sécurité routière (EGBSR) »	648	— Van mevrouw Adelheid Byttebier aan de heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp, betreffende « de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid (BSGVV) »	648

	Pages		Blz.
	—		—
VOTES NOMINATIFS		NAAMSTEMMINGEN	
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet de modification du statut du personnel des services permanents du Conseil	649	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van wijzigingen aan het personeelsstatuut van de permanente diensten van de Raad	649
— Vote nominatif sur l'ensemble du projet de modifications au statut des collaborateurs du président et du premier vice-président du Conseil	650	— Naamstemming over het geheel van het ontwerp van wijzigingen aan het statuut van de medewerkers van de voorzitter en de eerste ondervoorzitter van de Raad	650

PRESIDENCE DE MME MAGDA DE GALAN, PRESIDENTE

VOORZITTERSCHAP VAN MEVROUW MAGDA DE GALAN, VOORZITTER

— La séance plénière est ouverte à 14 h 35.

De plenaire vergadering wordt geopend om 14.35 uur.

Mme la Présidente. — Je déclare ouverte la séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale du vendredi 24 janvier 2003.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad van vrijdag 24 januari 2003 geopend.

ORDRE DES TRAVAUX

REGELING VAN DE WERKZAAMHEDEN

Mme la Présidente. — Chers Collègues, tout à l'heure, le Ministre-Président aura l'honneur et le plaisir de nous dresser le bilan des discussions de ce matin.

Par ailleurs, le Bureau élargi a décidé à l'unanimité d'entendre cet après-midi l'interpellation de M. Benoît Cerexhe au Ministre-Président et celle de M. Michel Mook au ministre Chabert, prévues ce matin.

QUESTIONS D'ACTUALITE

DRINGENDE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. JOEL RIGUELLE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE SORT DU FESTIVAL « COULEUR CAFE » »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER JOEL RIGUELLE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « DE TOEKOMST VAN HET FESTIVAL « COULEUR CAFE » »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle pour poser la question.

M. Joël Riguelle. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, Chers Collègues, nous avons pu découvrir dans la presse la x^{ième} version, peut-être en fin la bonne, d'un projet concernant le site de Tour et Taxis, attendu par tous.

A cette occasion, je me suis posé la question de savoir quel sort serait réservé aux événements qui s'y déroulent. Je pense au Festival Couleur Café, notamment, événement culturel et touristique d'un très haut niveau musical, qui favorise l'intégration et mérite dès lors sa place au sein de notre ville.

L'école du cirque se trouve également sur ce site.

Par ailleurs, il me semble avoir lu que le Festival Couleur Café pourrait continuer à occuper ce site; mais comment pourra-t-on concilier les inconvénients d'un chantier avec l'organisation d'un festival ? L'a-t-on envisagé ? Pouvez-vous m'assurer, Monsieur le Ministre-Président, que ce festival a toutes les chances de rester dans notre région ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, je partage les préoccupations exprimées par M. Riguelle. Il me paraît important que le Festival Couleur Café continue à se dérouler dans notre région. Apparemment, dans un avenir rapproché, rien ne devrait l'en empêcher. Je pense d'ailleurs que des accords ont été pris avec le propriétaire du site Tour et Taxis. Moi-même, dans les déclarations que j'ai faites au nom du gouvernement, j'ai précisé à plusieurs reprises que tant l'école du cirque que le Festival Couleur Café continueraient à trouver sur ce site un espace d'épanouissement privilégié.

Par ailleurs, la société propriétaire a également déclaré lors d'une récente conférence de presse : « C'est un véritable nouveau quartier bruxellois qui devrait surgir avec 20 % de logements, 40 % de bureaux et commerces, 40 % d'équipements collectifs ou culturels, avec, aussi, le maintien sur le site de l'école du cirque et de Couleur Café ».

Dès lors, nous ne devons avoir aucune crainte à cet égard.

En 2003, le festival aura bien lieu sur le site de Tour et Taxis, malgré les travaux, comme l'a annoncé l'ASBL Zigzag, organisatrice de l'événement, qui a pris les dispositions qui s'imposent avec les propriétaires du site.

Selon moi, personne ne remet en cause l'intérêt du Festival Couleur Café et l'opportunité de le maintenir sur le site pendant et après les travaux, lesquels impliqueront peut-être certains réaménagements à l'intérieur même du site. Quoi qu'il en soit, d'après les informations dont je dispose aujourd'hui, l'événement et son concept ne sont nullement mis en danger.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Joël Riguelle.

M. Joël Riguelle. — Je remercie le Ministre-Président pour sa réponse qui me paraît très claire et qui augure, pour l'avenir, d'un sort tout à fait positif pour cet événement.

Mme la Présidente. — Nous y serons très attentifs.

QUESTION D'ACTUALITE DE MME CAROLINE PERSOONS A M. WILLEM DRAPS, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE DES MONUMENTS ET SITES ET DU TRANSPORT REMUNERE DES PERSONNES, CONCERNANT « LE CLASSEMENT D'UNE MAISON DE L'ARCHITECTE DUPUIS »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW CAROLINE PERSOONS AAN DE HEER WILLEM DRAPS, STAATSSECRETARIS BIJ HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN EN BEZOLDIGD VERVOER VAN PERSONEN, BETREFFENDE « DE BESCHERMING VAN EEN HUIS VAN ARCHITECT DUPUIS »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Caroline Persoons pour poser la question.

Mme Caroline Persoons. — Madame la Présidente, Monsieur le Secrétaire d'Etat, la presse a récemment fait état de la possible démolition ou d'une importante modification d'une maison de l'architecte Dupuis, qui date de 1962 et est située à Uccle.

Je désire vous interroger sur la situation de cette maison quant à son classement et de sa situation juridique. Plusieurs maisons de l'architecte Dupuis situées à Bruxelles, entre autres « Le Parador », sont déjà classées. Vous avez pris à bras le corps le problème du classement des immeubles datant d'avant-guerre. Il était en effet indispensable d'avancer rapidement et de classer un grand nombre de bâtiments non encore protégés, par exemple, le Palais de Justice.

J'aimerais savoir si l'architecture moderne va faire aussi l'objet d'une protection particulière assez rapidement. Je pense évidemment à des œuvres de Dupuis mais également de Roger Bastin et d'autres créateurs d'architecture moderne.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Willem Draps, secrétaire d'Etat.

M. Willem Draps, secrétaire d'Etat à la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites et du Transport rémunéré de Personnes. — Madame la Présidente, effectivement un projet, actuellement rentré au service d'urbanisme de la commune d'Uccle, vise à la démolition de cette maison Dupuis, érigée sur un terrain très vaste qui fait plus d'un demi-hectare, et à l'érection à cet endroit d'un nouveau bâtiment d'une dimension plus importante.

Vous avez rappelé qu'à mon initiative, le gouvernement a classé un autre exemple de l'architecture résidentielle de l'architecte Dupuis qui fut en Belgique l'un des architectes les plus significatifs de l'après-guerre et dont le nombre de réalisations est relativement peu important dans le domaine résidentiel.

« Le Parador » est incontestablement une des œuvres majeures de cet architecte. Actuellement, des recherches sont entreprises et la démarche effectuée par la commission de concertation de la commune d'Uccle, que je tiens à féliciter en l'espèce pour ce réflexe de demander l'avis de la Commission des Monuments et des Sites quant aux valeurs architecturales dudit immeuble, nous indiquera si, oui ou non, l'on peut considérer que cette maison de l'avenue Blucher a la même importance dans l'œuvre de Dupuis que « Le Parador ».

C'est donc en fonction, d'une part, de l'avis de la CRMS, d'autre part, de l'avis qu'émettra le collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle, que je prendrai ou non des mesures pour assurer la protection définitive de ce bien.

Par ailleurs, on m'affirme que le bien tel qu'il existe actuellement pourrait, sans l'altérer, être agrandi puisqu'il ne correspond pas à ce qu'attend aujourd'hui le propriétaire d'un terrain d'un demi-hectare. Le problème de l'agrandissement de cette maison pourrait éventuellement être résolu. Pour l'instant on se documente. Le permis de démolition n'a pas été délivré. La décision sera donc prise *in fine* en pleine connaissance de cause.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BENOIT CEREXHE A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « LA REPRESENTATION DE LA REGION A L'AUDIENGE DU TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE A L'OCCASION D'UN LITIGE CONCERNANT LA TAXE REGIONALE AUTONOME »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BENOIT CEREXHE AAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAARAMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « DE VERTEGENWOORDIGING VAN HET GEWEST OP DE ZITTING VAN DE RECHTBANK VAN EERSTE AANLEG MET BETREKKING TOT DE AUTONOME GEWESTBELASTING »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour poser la question.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre, vous vous souvenez sans aucun doute du débat que nous avons eu en fin d'année à

propos de la problématique de la taxe régionale autonome où vous me reprochiez sans cesse de vous donner des rendez-vous et de ne jamais y venir. Je vous avais promis d'être présent en janvier, me voici.

Je vous avais dit qu'il y avait un certain nombre de problèmes.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Les problèmes que vous avez signalés à l'époque ne concernent pas celui que vous allez développer maintenant.

M. Benoît Cerexhe. — Vous avez toujours nié les problèmes concernant cette taxe régionale autonome; je veux bien le comprendre puisque vous semblez ne pas être au courant des problèmes, Monsieur le Ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Mais non ! ...

M. Benoît Cerexhe. — Qu'ai-je dû constater ? Que dans le cadre d'une procédure introduite par un honorable citoyen bruxellois devant le Tribunal de première Instance de Bruxelles, la région n'a même pas daigné se faire représenter. Elle a donc été condamnée par défaut. N'est-ce pas exact ?

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — N'exagérez pas...

M. Benoît Cerexhe. — J'ai le jugement ici. Le Tribunal de première Instance, dans sa décision rendue par défaut, pose une question préjudicielle à la Cour d'arbitrage.

Lorsqu'il y a une citation en justice, pour quelle raison la Région bruxelloise ne se fait-elle pas représenter ? Une décision est rendue par défaut.

Par ailleurs, acquiescez-vous à cette décision du Tribunal de première Instance qui pose une question préjudicielle à la Cour d'arbitrage à propos d'une discrimination éventuelle — que nous avons déjà dénoncée dans le passé — concernant la problématique des enfants à charge ?

Mme la Présidente. — Monsieur Cerexhe, veuillez vous en tenir au texte de votre question qui concerne ici la non-représentation de la région au tribunal.

M. Benoît Cerexhe. — Ma question était : la région acquiesce-t-elle à la décision ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Guy Vanhengel, ministre.

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Madame la Présidente, Chers Collègues, il est tout à fait exact que le 19 décembre, le Tribunal de première Instance a rendu un jugement suite à une affaire

introduite par un contribuable qui estimait relever une disposition discriminatoire dans notre ordonnance votée au Parlement bruxellois, ordonnance qui concerne la taxe régionale autonome. Ce contribuable se pose des questions quant au fait que les ménages ayant quatre enfants sont exonérés de cette taxe. Au sein de ce Parlement, nous avons voté une disposition établissant que nous tenons compte des enfants jusqu'à l'âge de 21 ans. La personne concernée dit avoir quatre enfants, dont deux plus âgés que 21 ans mais qui sont toujours à sa charge parce qu'ils sont étudiants.

Le Tribunal de première Instance s'est posé une question à ce sujet : avant de se prononcer sur le fond de cette affaire, il voudrait connaître l'avis de la Cour d'arbitrage. Ce qui est tout à fait faux de votre part, et donc mensonger comme d'habitude, c'est que ...

M. Benoît Cerexhe. — Quelle mauvaise foi ! Je ne serais pas aussi fier que vous après une condamnation par défaut. Vous auriez pu au moins envoyer quelqu'un afin de représenter la Région bruxelloise...

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — ... la région ne se serait pas fait représenter.

Monsieur Cerexhe, nous avons désigné un avocat dans cette affaire et, par lettre du 6 novembre, nous lui avons demandé de prendre en charge la défense des positions de la Région de Bruxelles-Capitale.

Pour des raisons relevant apparemment de la poste ou du courrier, l'avocat nous a fait savoir le 21 novembre qu'il avait reçu trop tard les documents pour pouvoir être présent lors de la première discussion au Tribunal de première Instance.

Mais puisque le tribunal a posé une question préjudicielle, à la Cour d'arbitrage, il n'y a aucun problème; le dossier est suivi par un de nos avocats. L'affaire n'est donc pas du tout perdue puisqu'elle reviendra au Tribunal de première Instance dès que la Cour d'arbitrage se sera prononcée.

En ce qui concerne la petite polémique qui nous anime toujours, ce problème, évoqué par l'un de nos contribuables, ne l'a pas été par vous.

M. Benoît Cerexhe. — On en a évoqué tellement !

M. Guy Vanhengel, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Finances, du Budget, de la Fonction publique et des Relations extérieures. — Allez voir dans les Annales les discussions que nous avons eues au sein de ce Parlement. Vous verrez que ce problème n'a jamais été évoqué. On n'en a pas discuté !

M. Benoît Cerexhe. — Vous ne me croyiez déjà pas en décembre. Je vous avais dit que je reviendrais en janvier. Vous verrez dans les prochains mois. Il y a d'autres procédures en cours, Monsieur le Ministre, sur les arriérés, et vous aurez les mêmes effets.

Mme la Présidente. — Nous sommes dans le cadre d'une question d'actualité et non dans un débat. Nous passons à la question suivante.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. ALAIN ADRIAENS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'AVIS DE LA VILLE DE BRUXELLES DANS LE CADRE DE LA COMMISSION DE CONCERTATION RELATIVE AU PERMIS MIXTE POUR LA STATION D'ÉPURATION NORD »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ALAIN ADRIAENSAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « HET ADVIES VAN DE STAD BRUSSEL IN HET KADER VAN DE OVERLEGCOMMISSIE BETREFFENDE DE GEMENGDE VERGUNNING VOOR HET ZUIVERINGSSTATION NOORD »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens pour poser la question.

M. Alain Adriaens. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, il y a trois jours à peine, soit le 21 janvier, avait lieu la commission de concertation relative à la demande de permis de construction et d'exploitation (de classe AA) pour la station d'épuration des eaux du nord de Bruxelles.

Le permis a été accordé, mais moyennant toute une série de remarques et conditions. Parmi ces remarques figure notamment celle de la ville de Bruxelles, qui ne faisait elle-même que relayer les analyses faites par plusieurs personnes.

Le chargé d'études, le comité d'accompagnement et la ville de Bruxelles ont constaté que les mesures qui avaient été faites quant aux charges de référence, c'est-à-dire ce qui entrera dans la station d'épuration, notamment en éléments nutritifs (azote, phosphore, ...) avaient été sous-estimées lors des études préalables.

Le soumissionnaire qui a obtenu ce marché mirifique de 2 milliards EUR avait sans doute dimensionné sa station d'épuration en tenant compte des données de départ, données qui s'avèreraient aujourd'hui peu fiables et sous-estimées.

La ville de Bruxelles a fait part de ses inquiétudes. Je le fais ici aussi et je vous pose donc, Monsieur le Ministre, les questions suivantes.

Allez-vous procéder à une campagne de mesures complémentaires pour voir si ce qui va entrer dans la station est réellement plus sale que ce que l'on croyait ?

Si ce que la plupart des scientifiques ont remarqué se confirme, à savoir que la pollution sera plus concentrée qu'espéré à l'origine, quelle va être la réaction ?

En effet, la conséquence de tout cela serait que nos deux stations (celle du sud qui existe déjà et celle du nord dont on commence les travaux) ne parviendraient pas à épurer les eaux bruxelloises de manière suffisante pour être dans la norme imposée par la directive européenne 91/271. Nous risquerions donc, malgré la construction de ces deux très chères stations, d'être en défaut vis-à-vis des obligations européennes.

Face à cette situation, vous avez trois possibilités :

— soit vous demandez à Aquiris de modifier quelque peu ses plans de façon à ce que la station soit plus performante en fonction de ce qui va y entrer;

— soit vous dotez la station Sud, qui en est hélas dépourvue, d'une épuration tertiaire;

— soit vous ne faites rien et vous exposez la Région bruxelloise à être en infraction avec les directives européennes.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, il est exact que la qualité des effluents a été calculée de manière régulière ces dernières années (en 1989, 1992, 1998 et 2000). L'ensemble de ces analyses ont permis d'identifier les techniques de traitement du sud en du nord, ainsi que fixer les dimensionnements du nord.

Ce que le chargé d'études ne savait pas, c'est que nous avions effectué — nous l'avons cependant dit en commission de concertation — des études complémentaires du 11 septembre 2002 au 25 novembre 2002, qui démentent tout problème théorique relatif à la définition des charges de référence nécessaires pour le dimensionnement de la station. Aussi, puis-je rassurer l'honorable membre, comme l'a été le concessionnaire, puisque les nouvelles études d'effluents de septembre à novembre 2002 ont permis de constater une diminution, bien légitime, de la charge polluante des effluents.

Par ailleurs, la station Nord a été surdimensionnée pour couvrir, tant pour l'azote que pour le phosphore, les besoins de la station Sud. C'est ainsi que pour l'azote, la station Nord est dimensionnée à raison de 81 % de rabattement alors que la directive européenne ne prescrit qu'un rabattement de l'ordre de 70 %. En ce qui concerne le phosphore, le cahier des charges de la station Nord impose un rabattement minimum de 87 % pour une prescription de directive de 80 %.

Tout cela est basé sur des situations théoriques au Sud et j'ai déjà, à plusieurs reprises, prouvé en commission que le résultat que l'on obtenait à la fois à l'entrée et à la sortie de la station Sud se situait bien au-delà des résultats escomptés au moment de la construction de la station Sud. Cela signifie une amélioration des effluents en raison de l'amélioration des « process » industriels ainsi que des produits. Par conséquent, la qualité des effluents en milieu urbain en voie de désindustrialisation est meilleure que ce que l'on avait constaté auparavant, d'une part, et, d'autre part, le rendement de la

station Sud permet effectivement des rabattements d'un ordre supérieur à celui qui était escompté.

Si l'on combine d'une part la réalité constatée au Sud avec les récentes campagnes de mesures des effluents (de septembre et novembre 2002) et d'autre part les normes d'abattement imposées au cahier des charges, au-delà des directives européennes pour le Nord, il n'y a, selon moi, aucune raison de s'inquiéter.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Adriaens.

M. Alain Adriaens. — Monsieur le Ministre, j'espère que l'avenir vous donnera raison, car on s'interroge déjà quant à la façon de payer les deux milliards EUR de la station Nord. S'il fallait encore ajouter des suppléments pour répondre aux normes européennes, cela deviendrait catastrophique.

J'espère donc que l'avenir prouvera que vos estimations sont correctes.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. MICHEL LEMAIRE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LA CONCERTATION EVENTUELLE AVEC LA REGION FLAMANDE SUR LA CONSTRUCTION DE PARKINGS POUR L'ECOLE EUROPEENNE DE WOLUWE-SAINT-LAMBERT »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER MICHEL LEMAIRE AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET EVENTUEEL OVERLEG MET HET VLAAMS GEWEST OVER DE AANLEG VAN PARKEERPLAATSEN VOOR DE EUROPESE SCHOOL VAN SINT-LAMBRECHTS-WOLUWE »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Lemaire pour poser la question.

M. Michel Lemaire. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, même les champs de patates les plus désespérés peuvent devenir les plus intéressants et les plus rentables.

Monsieur le Ministre-Président, je voudrais porter à votre connaissance la problématique de l'école européenne de Woluwe-Saint-Lambert. Cette école accueillait 1.600 élèves. Or, contre l'avis de la commune, on a décidé d'accepter le rehaussement du bâtiment, portant ainsi la capacité de cette école à 2.800 élèves. La commune avait refusé, mais le ministre de l'Urbanisme, à l'époque, qui s'appelait Hervé Hasquin, a délivré le permis.

Cette école ayant vu sa capacité portée à 2.800 élèves, un problème de parking se pose incontestablement. En effet, 56 autobus

viennent se garer deux fois par jour dans la cour de récréation, ce qui n'est pas sans susciter des risques d'accident importants pour les enfants.

Il était donc tout à fait indispensable d'ériger un parking. Mais bien entendu se posait la question de son implantation. Il faut savoir que l'école européenne de Woluwe-Saint-Lambert est située à la limite entre la Région bruxelloise et la Flandre. Ainsi, quand le directeur de l'école européenne ouvre la fenêtre pour se développer les pectoraux ou humer l'air, il respire l'air de nos amis néerlandophones !

Cela n'est pas sans incidence sur la problématique du parking. La solution de bon sens, Monsieur le Ministre-Président, et qui serait de la meilleure gestion possible pour les finances publiques générales, voudrait que l'on puisse installer ce parking sur les terrains agricoles situés juste à côté mais qui sont malheureusement sur le territoire flamand. Or quelle est la solution qui semblerait envisagée ? On construirait ce parking sur l'un des terrains à bâtir que possède la commune de Woluwe-Saint-Lambert, un terrain de 70 ares. Cela me semble être en contradiction totale avec la volonté affirmée, dans le plan régional de développement, dans le PRAS et dans une série d'outils que vous maniez avec délectation et qui visent principalement à maintenir le caractère attractif de la Région de Bruxelles-Capitale, notamment en termes d'habitants.

A mon avis, cette solution parviendrait à contenter tout le monde et à réduire son impact sur les dépenses publiques. Effectivement, en termes d'expropriation, il y a une différence fondamentale entre un terrain agricole et un terrain à bâtir.

C'est pour cette raison, Monsieur le Ministre-Président, que je voulais savoir si vous aviez évoqué ce problème ou s'il ne faudrait pas le soulever — et je sais que vous y êtes très sensible — au comité de concertation entre le fédéral et la région.

Mme la Présidente. — Monsieur Lemaire, comme vous avez été interrompu, je vous ai laissé parler un peu plus longtemps et je laisserai au Ministre-Président le temps de donner une réponse adéquate. Mais, s'il vous plaît, n'intervenez plus tous ensemble.

La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, M. Lemaire n'est pas sans savoir que le dossier des écoles européennes est du ressort de l'Etat fédéral, qui agit via la Régie des Bâtiments. C'est donc celle-ci qui a introduit deux demandes de certificat d'urbanisme auprès de la région. Rappelons qu'un certificat d'urbanisme n'a pas la même portée qu'un permis d'urbanisme. Le certificat indique au demandeur que sa demande est susceptible d'être acceptée moyennant certaines conditions. Les deux demandes portent sur des îlots en zone d'habitation au PRAS. Celui-ci n'interdit pas que des équipements, c'est-à-dire un parking d'autocars à destination d'une école, soient installés en zone d'habitation. Il est du ressort de la région et de son fonctionnaire délégué de veiller au bon aménagement des lieux et à la rencontre de différentes contraintes parfois antagonistes.

En date du 13 décembre 2002, la première demande portant sur un îlot contigu au boulevard de la Woluwe a reçu un avis favorable. En effet, il n'impliquait aucun impact négatif sur les riverains étant donné que l'accès des autocars vers le parking s'effectuait via la rue de l'Ecluse, frontière avec la Région flamande. De plus, il était situé à proximité immédiate du boulevard de la Woluwe.

Mme la Présidente. — Vous devez connaître cela par cœur, alors ne lisez pas trop !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je connais effectivement tout cela par cœur.

Le second projet situé à l'angle de l'Hof ten Berg et Jespers a, quant à lui, reçu un avis défavorable, étant donné les nuisances qu'il occasionnerait aux riverains de ces îlots résidentiels.

Vous voyez que nous veillons au grain, même à Woluwe-Saint-Lambert !

M. Michel Lemaire. — J'avais effectivement reçu quelques informations de membres de votre cabinet, et je les en remercie d'ailleurs.

Mme la Présidente. — Cela s'appelle des fuites !

M. Michel Lemaire. — Il ne s'agissait pas de fuites, Madame la Présidente, mais de considérations techniques, ne confondez pas !

Nous trouvons aberrant, Monsieur le Ministre-Président, qu'on envisage l'expropriation d'un terrain à bâtir. Il y aura expropriation par la commune et cela coûtera un argent fou aux contribuables. En outre, ce terrain est de loin moins bien situé que le terrain agricole qui se trouve à 20 mètres de là mais qui, malheureusement, est en Région flamande. Je signale, par ailleurs, qu'il y a deux terrains de sport appartenant à l'école européenne qui sont, eux, situés en Région flamande !

Donc, ce qu'on a permis pour ceci on devrait, au nom du bon sens, le permettre pour cela.

Monsieur le Ministre-Président, compte tenu de la pertinence supposée de mes propos et du pragmatisme auquel vous semblez recourir de temps à autre, ne croyez-vous pas que ce sujet devrait être traité, pour les raisons que j'ai évoquées, au sein du comité de concertation ? Je ne vous ai pas entendu à ce sujet.

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai déjà évoqué cette question avec les représentants de la Région flamande, effectivement sans résultat jusqu'à présent. Je continue à leur en parler chaque fois que j'en ai l'occasion.

M. Michel Lemaire. — Vous envisagez donc de l'évoquer à nouveau lors de la prochaine réunion du comité de concertation ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Non ! A une prochaine réunion !

QUESTION D'ACTUALITE DE MME FATIHA SAIDI A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « LA COLLECTE DE DECHETS LORS DE LA FETE DE L'AID-EL-KEBIR DU 11 FEVRIER »

DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW FATIHA SAIDIAAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE OPHALING VAN AFVAL TIJDENS HET FEEST VAN AID-EL-KEBIR VAN 11 FEBRUARI »

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Fatiha Saïdi pour poser la question.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, les Musulmans de Belgique s'apprêtent à fêter le 11 février, un événement important à leurs yeux, la fête de l'Aïd-el-Kebir, plus communément appelée Fête du sacrifice.

Je voudrais savoir ce que fera la région pour l'organisation de cette fête. En l'occurrence, des containers seront-ils mis à la disposition de certaines communes ? Dans l'affirmative, lesquelles ? J'aimerais aussi savoir si les communes ont agréé des lieux d'abattage et, si oui, lesquels ? Combien de lieux sont-ils agréés à ce jour ?

Enfin, j'aimerais également savoir si l'opération relative aux sacs poubelles spécifiques sera à nouveau mise sur pied cette année ?

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuïn, ministre.

M. Didier Gosuïn, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propriété publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, comme chaque année et au regard de la législation fédérale, Bruxelles-Propreté apportera un soutien logistique aux communes organisatrices d'un lieu d'abattage. Sept communes se sont portées candidates, mais certaines communes fédèrent d'autres communes.

Par exemple, Anderlecht organise un site sur son territoire en association avec Forest, Saint-Gilles et Uccle.

Auderghem organise un site sur son territoire fédérant Etterbeek, Watermael-Boitsfort et Woluwe-Saint-Lambert; Bruxelles pour

Bruxelles; Ixelles pour Ixelles; Molenbeek avec Berchem, Ganshoren, Jette et Koekelberg; Sanit-Josse pour Saint-Josse et, enfin, Schaerbeek avec Evere.

Un appui logistique — hommes, containers — similaire à celui qui a été fourni l'an dernier sera apporté aux communes ou communes associées qui ont décidé de prendre en charge cette obligation légale qui est la leur.

Mme la Présidente. — La parole est à Fatiha Saïdi pour une réplique.

Mme Fatiha Saïdi. — Madame la Présidente, je remercie le ministre pour sa réponse. Je me réjouis de voir que certaines communes se sont fédérées pour cette opération. J'espère que c'est un pas en direction d'une solidarité communale car il s'agit d'une problématique régionale qui ne doit pas simplement être prise en charge par certaines communes.

Je voudrais néanmoins savoir, Monsieur le Ministre, si vous comptez faire en sorte que cette opération soit une opération structurelle, de façon à éviter, chaque année, de nous retrouver dans une opération de bricolages au jour le jour.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mme Saïdi porte un jugement terrible à l'égard des communes qui ont l'obligation légale d'organiser cette manifestation. En ce qui me concerne, je suis d'avis que les communes font bien leur travail. La région appuie ces communes qui, je pense, tentent de respecter le mieux possible la loi, dans le souci de répondre à la demande de leur population.

QUESTION D'ACTUALITE DE M. BERNARD IDE A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES AMENAGEMENTS DE LA RUE DE LA LOI SUITE A UNE REUNION DE LA COMMISSION DE CONCERTATION DE LA VILLE DE BRUXELLES »

DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER BERNARD IDE AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE DE « AANPASSINGEN VAN DE WETSTRAAT INGEVOLGE EEN VERGADERING VAN DE OVERLEGCOMMISSIE VAN BRUSSEL-STAD »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour poser la question.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, l'aménagement de la rue de la Loi a donc passé le cap de la

commission de concertation qui s'est réunie à Bruxelles-Ville cette semaine. Je m'en réjouis et j'imagine qu'il en va de même de votre part, Monsieur Chabert.

Deux instances différentes ont émis un avis favorable. Il n'y a donc que des avis favorables. Quelques petites améliorations ont cependant été proposées par la commission de concertation. Avez-vous déjà pu estimer, Monsieur le Ministre, si ces petites améliorations sont de nature à retarder le projet ?

Par ailleurs, la commission de concertation a entendu les associations mais elle ne les a pas écoutées sur tous les points. C'est peut-être une bonne chose car le projet est passé directement avec un avis favorable, mais, malgré tout, les associations ont fait quelques remarques pertinentes. Je donnerai trois exemples.

Premièrement, à la sortie du tunnel, en direction du centre-ville, il y a une grande ligne blanche ininterrompue que de nombreux véhicules coupent pour se rabattre vers la droite et donc vers la bande réservée aux cyclistes. Des dispositions doivent être prises pour éviter des accidents.

Deuxième exemple : dans le projet, tout est prévu pour que les cyclistes puissent rouler de manière ininterrompue d'un bout à l'autre de la rue de la Loi mais, comment ceux qui arrivent transversalement peuvent-ils rejoindre la piste cyclable ?

Troisième exemple : les cyclistes doivent de temps en temps se dépasser. Il conviendrait donc de se mettre d'accord sur les aménagements à prévoir au niveau de la piste cyclable pour qu'un cycliste puisse quitter celle-ci, le temps de dépasser un autre cycliste.

Je vous cite ces exemples pour vous dire que les associations vous demandent avec insistance d'être associées directement en amont, aux petits réglages qui doivent encore être faits, dès que le gouvernement aura été saisi de l'avis de la commission de concertation, et non en aval quand tout est déjà décidé, afin que tout se passe bien et que tout le monde soit content. J'aimerais que vous relayiez l'opinion des associations, sachez qu'elles souhaitent être entendues directement, pour faire des remarques positives et constructives.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, le projet d'élargissement des trottoirs de la rue de la Loi a fait, dès le départ, l'objet d'une consultation de tous les acteurs et, par conséquent, des riverains et des associations de cyclistes entre autres.

Le 10 mai, avant le lancement de l'étude, j'avais organisé une réunion de consultation avec tous les acteurs, afin de m'enquérir des souhaits des uns et des autres.

Le 23 octobre, l'avant-projet de réaménagement global de la rue de la Loi a été à nouveau présenté à une délégation de tous les acteurs. L'enquête publique prévue par la loi a été récemment clôturée; elle a offert à toutes les parties concernées l'opportunité d'intervenir avant la délivrance du permis de bâtir définitif.

J'attends ce permis définitif qui doit être délivré par le fonctionnaire délégué, qui reprendra les conditions et les éventuelles adaptations à apporter au projet. Si le permis est délivré dans les temps voulus, il sera possible d'adjuger les travaux au cours du printemps 2003, en vue d'une réalisation durant les mois de juillet et août 2003.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Bernard Ide pour une réplique.

M. Bernard Ide. — Madame la Présidente, j'entends bien M. Chabert mais ce dernier ne répond pas à la question que j'avais posée. Les associations demandent à être entendues, Monsieur le Ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Elles ont été entendues !

M. Bernard Ide. — Elles ont été entendues, mais avant, quand le projet existait déjà. Elles ont aussi fait entendre leur point de vue à la commission de concertation. Elles voudraient donner leur avis sur des questions de « *fine tuning* » à améliorer, en amont, avant que les experts travaillent sur le projet définitif.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Les associations seront traitées comme tous les autres acteurs, sur un pied d'égalité.

M. Bernard Ide. — C'est une réponse de Normand !

Mme la Présidente. — Non. C'est une réponse de politique !

Nous interrompons ici nos travaux pour entamer l'ordre du jour de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij onderbreken hier onze werkzaamheden om de agenda van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie aan te vatten.

— La séance plénière est suspendue à 15 h 15.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 15.15 uur.

— Elle est reprise à 15 h 30.

Ze is om 15.30 uur hervat.

Mme la Présidente. — La séance est reprise.

De vergadering is hervat.

INTERPELLATIONS

INTERPELLATIES

INTERPELLATION DE M. BENOIT CEREXHE A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « LE CALENDRIER ET LA MISE EN ŒUVRE PAR LE GOUVERNEMENT DES RÉFORMES NÉCESSAIRES EN MATIÈRE DE REORGANISATION DES RELATIONS ENTRE LA RÉGION ET LES COMMUNES, DE RELEVÉE DU PAYSAGE INTERCOMMUNAL ET D'AMÉLIORATION DE LA DÉMOCRATIE COMMUNALE »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER BENOIT CEREXHE TOT DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRÉSIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET TIJDSCHHEMA VOOR DE UITVOERING DOOR DE REGERING VAN DE NOODZAKELIJKE HERVORMINGEN INZAKE DE ORGANISATIE VAN DE BETREKKINGEN TUSSEN HET GEWEST EN DE GEMEENTEN, DE INTERCOMMUNALES EN DE VERBETERING VAN DE GEMEENTELIJKE DEMOCRATIE »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour développer son interpellation.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, vous connaissez le dicton : « Tout vient à point à qui sait attendre ».

Le problème, Monsieur le Ministre-Président, c'est que ce dicton ne trouve plus à s'appliquer quand il convient d'évoquer la manière dont la Cobru, la fameuse Conférence bruxelloise, agence ses travaux.

(M. Jean-Pierre Cornelissen, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.)

(De heer Jean-Pierre Cornelissen, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.)

A force d'attendre, Bruxelles se fige. Depuis la fin du mois d'octobre, mais il serait plus exact de dire depuis la fin du mois de mai 2001, nous attendons de la Cobru qu'elle se penche sur des dossiers vitaux pour notre région. Je pense en premier lieu à l'articulation des compétences entre les communes et la région. Je pense ensuite aux réformes nécessaires pour améliorer le fonctionnement de la démocratie locale. Je pense enfin aux nécessaires réformes ponctuelles et organiques à apporter au paysage intercommunal dans notre région, tous secteurs confondus.

Je pense qu'il est effectivement plus que temps que les instances officiellement reconnues de notre région, à savoir votre gouvernement et le Parlement, reprennent la main en ces matières qu'elles avaient accepté de déléguer, bon gré mal gré, à cette Conférence bruxelloise.

Bruxelles et ses habitants ne peuvent plus se permettre d'attendre : chaque jour qui passe est un jour perdu pour Bruxelles et ses contribuables.

Nous ne pouvons plus nous permettre d'attendre que le président de la Cobru décide d'une convocation prochaine ou non de sa Conférence. Bruxelles a un besoin urgent de décisions et la Cobru paralyse le nécessaire travail législatif dans les matières que j'ai évoquées ci-dessus. Vous-même, Monsieur le Ministre-Président, avez déposé des projets d'ordonnance qui sont aujourd'hui en souffrance, attendant un examen quelconque car qu'a donc fait la Costa, ainsi qu'on l'appelait initialement, depuis juin 2001, si ce n'est se débaptiser pour s'appeler dorénavant Cobru ?

M. le Président. — Permettez-moi de faire une remarque. Costa était la version néerlandaise de la dénomination Corée.

M. Benoît Cerexhe. — Nous sommes bien d'accord, Monsieur le Président. Il n'empêche, ce que l'on peut réellement mettre à l'actif du président de la Cobru depuis juin 2001, c'est un changement de dénomination.

Or, à l'heure où les communes présentent des budgets 2003 en déficit chronique, peut-on se permettre qu'un dossier comme celui de la réarticulation des compétences entre la région et les communes soit confié au bon vouloir d'une Conférence qui n'a plus d'autre fonction que celle d'être une désastreuse Conférence Frigo ?

Et ce n'est pas l'agitation subite de son président, qui a enfin décidé de reprendre la plume sur un dossier qu'il délaisse depuis des mois — juste avant cette interpellation, soit dit en passant — qui doit, Chers Collègues, faire illusion. La main que le président de la Conférence se propose de reprendre ne concerne que la mise en œuvre d'un hypothétique accord minimaliste, loin en deçà des urgences qui s'imposent à notre région.

Monsieur le Ministre-Président, avec cette Cobru, il est plus que temps — si vous me permettez l'expression — que les institutions officiellement reconnues, que sont et le Parlement et votre gouvernement, reprennent les choses en main.

Il est urgent que nous allions de l'avant et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, en matière de réarticulation des compétences entre région et communes, chaque jour, chaque mois qui passe grève un peu plus des finances communales dont il serait irresponsablement réducteur de croire qu'elles ne concernent que les communes. C'est l'avenir même de la région qui s'y joue.

Deuxièmement, il est temps de vous entendre en matière de démocratie locale. Au CDH, nous avons toujours estimé que la priorité des priorités de la Cobru devait aller aux défis les plus urgents. D'abord, la rationalisation du secteur de l'eau, compte tenu de la

date ultime du 31 décembre 2002. On sait ce qu'il en est advenu. Ce dossier de la politique de l'eau a connu un échec cuisant. Ensuite, les solutions structurelles qu'il convient d'apporter pour soulager les finances communales. Enfin, et en dernier lieu, les réformes à apporter au fonctionnement de la démocratie locale, pour la seule et simple raison que ces réformes-ci ne trouveraient à s'appliquer qu'au 1^{er} janvier 2007, ce qui nous laisse du temps pour traiter ces sujets.

Nous n'avons pas changé d'avis mais il nous faut bien constater que dans d'autres régions, le débat sur le fonctionnement de la démocratie locale a pris le pas sur d'autres réflexions. Nous ne pouvons fermer les yeux sur ce qui se passe dans les autres régions, notamment en Wallonie.

Notre région, compétente en plusieurs de ces matières depuis janvier 2002, ne peut se permettre d'attendre de voir pour d'abord débattre et, ensuite, décider.

Il faut à tout prix éviter que certaines modifications ne nous soient imposées et que nous soyons contraints et forcés par la modification du contexte externe, wallon en l'occurrence.

C'est de notre responsabilité de faire en sorte que ce choix soit opéré entre nous, entre Bruxellois, au bénéfice des Bruxellois, et non par effet de capillarité avec ce qui pourrait se passer à Namur ou Place des Martyrs.

Toute attente porte aujourd'hui préjudice aux intérêts mêmes de la région, aux destinées de laquelle votre gouvernement préside.

Il est plus que temps que notre région décide d'accélérer le mouvement.

Vous avez, vous-même, Monsieur le Ministre-Président, en matière de réforme du fonctionnement de la démocratie locale, déposé le 7 novembre dernier un « Projet de réforme des articles 13 et 15 de la nouvelle loi communale concernant le système électoral local ».

Je crois, Monsieur le Ministre-Président, qu'il est temps aujourd'hui, au vu des développements wallons notamment, que vous — votre gouvernement — ne vous contentiez plus du dynamisme de la Cobru et que vous portiez enfin ce débat, de manière collégiale, au sein de la seule assemblée compétente pour en débattre légitimement, à savoir notre Conseil.

Ne me rétorquez pas que c'est finalement le rôle du Parlement d'organiser ses travaux et de faire en sorte que ces dossiers débarquent en commission des Finances et/ou des Affaires intérieures ou en commissions réunies.

J'attends de votre part, Monsieur le Ministre-Président, que votre gouvernement lui-même, alimente le débat en déposant sur le Bureau de notre Assemblée les projets que vous avez présentés au président de la Cobru.

Car votre apport en la matière est — il faut le reconnaître — d'une rare pauvreté, alors que des textes parlementaires sont déposés depuis plusieurs mois et attendent d'être examinés.

Quel sera donc le calendrier de mise en œuvre des différentes réformes, Monsieur le Ministre-Président ?

La « reprise en main de la Cobru » par M. Ducarme ne doit tromper personne.

En limitant son courrier à la seule problématique de l'eau et de l'accord ultraminimaliste concernant l'intégration de l'IBRA dans l'IBDE, le président de la Cobru fait explicitement aveu d'échec.

Il convient d'aller plus loin, tout de suite. Et que l'on ne vienne pas évoquer l'échéance électorale de mai pour justifier une nécessaire léthargie en ce domaine. En réponse à ce type d'argument, faisons remarquer que d'autres échéances électorales, en 2004, 2006, sans oublier à nouveau des législatives en 2007, ne sont pas si éloignées.

Je le répète, il faut aller de l'avant. Et il est désormais de votre responsabilité, Monsieur le Ministre-Président, de notre responsabilité, Chers Collègues, de nous ressaisir des dossiers dont nous avons accepté à l'époque qu'ils soient délégués à une instance extérieure mais dont nous ne pouvons plus supporter aujourd'hui qu'ils soient rejetés aux calendes grecques.

Monsieur le Ministre-Président, je vous interpelle aujourd'hui, non pour vous faire supporter les erreurs du président de la Cobru mais pour savoir avec précision quels sont le calendrier et les moyens que votre gouvernement se fixe pour engranger des résultats dans trois domaines bien précis.

Premièrement, le mode de fonctionnement et de la redéfinition du paysage intercommunal en Région de Bruxelles-Capitale. Où en est-on ainsi aujourd'hui en cette matière ? Des projets sont-ils préparés par le gouvernement ? Si oui, sur quoi portent les réformes ?

J'aimerais aussi savoir, Monsieur le Ministre-Président, comment le gouvernement envisage la problématique soulevée par certains partenaires de la majorité d'une représentation garantie de la minorité néerlandophone au sein des organes des intercommunales ?

Deuxièmement, comment comptez-vous tirer les conclusions du groupe de travail que vous présidez sur la structure des finances communales et les solutions structurelles à apporter pour répondre à la situation financière extrêmement délicate dans laquelle se trouvent la plupart des communes bruxelloises ? Les solutions doivent-elles encore être trouvées au sein de la Cobru, comme prévu initialement ? Vu la léthargie dans laquelle cette conférence nous a plongés, ne serait-il pas plus judicieux de confier cette tâche à la commission des Finances de notre Parlement régional ?

Troisièmement, qu'en est-il des modifications à apporter au fonctionnement de la démocratie communale ? Pensez-vous, comme certains, que les modèles de démocratie locale doivent être similaires en Région wallonne et en Région bruxelloise ?

Dans ce contexte, avez-vous été consulté par le gouvernement wallon sur la teneur du projet des ministres Michel et Van Cauwenberghe ?

En effet, il nous apparaît qu'il est préférable, pour des raisons politiques évidentes de non-distension du lien entre Bruxelles et la Wallonie, que des systèmes similaires soient mis en œuvre dans les deux régions.

Par ailleurs, que pensez-vous, Monsieur le Ministre-Président, de l'organisation d'un référendum ou d'une consultation populaire sur cette question — ou sur d'autres — soit en même temps que les élections législatives soit, si cela ne peut être réalisé, avant la fin de l'année ? (*Applaudissements sur les bancs CDH.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Anne-Sylvie Mouzon.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Vous enterrez la Cobru, Monsieur Cerexhe ?

M. Benoît Cerexhe. — Mais cette conférence s'enterre toute seule, Madame Mouzon. Il ne s'y passe plus rien. Pouvez-vous me faire le bilan du travail effectué au sein de cette conférence, peu importe qu'elle s'appelle Costa, Corée ou Cobru, depuis la fin des accords du Lombard ?

La réponse est : rien.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Vous enterrez la Cobru et je me demande si, ce faisant, vous ne pensez pas aussi enterrer Daniel Ducarme. Mais la « bête » n'est pas morte et ne réclame pas l'euthanasie. Voyez son interview dans le Soir de mardi dernier, voyez son courrier, arrivé ce matin, aux membres de la Cobru.

Un peu d'humanité, que diable ! Que signifie ce nouveau sigle de votre parti, CDH ? Ne pouvez-vous comprendre que depuis la mi-novembre, Daniel Ducarme a dû gérer la confection d'une liste électorale du MR, y conquérir la première place et arbitrer d'inévitables querelles de bacs à sable entre libéraux, bien sûr, mais aussi entre les libéraux et le FDF ? Parallèlement, il devait séduire les nouveaux électeurs ... ces étrangers auxquels, il y a quelques années, ses amis ne voulaient pas octroyer le droit de vote comme aux européens, car c'eût été une insulte à la construction européenne. Beaucoup ont été naturalisés — imaginez ! ... — s'ils n'en ont pas perdu la mémoire pour autant. « Intégration », « insécurité », « échec », ce n'est pas de tout repos l'ambiguïté du discours, l'agitation stérile, les courbes rentrantes. Comment voulez-vous, dans ces conditions, que Daniel Ducarme s'occupe aussi du dossier de l'eau, de ce dossier si technique, plein de chiffres trompeurs sur le financement et de dispositions fiscales ésotériques ? Son ministre s'était planté. Plus exactement, il n'avait pas réussi dans sa tentative de noyer le poisson.

Le PS a démontré que, financièrement, le plan Gosuin ne tenait pas la route, qu'il ne faisait que reporter sur les communes les charges que le budget régional ne couvre pas et préparait, à terme, la privatisation du secteur. Tout le monde a compris, le gouvernement aussi. Mais tout le monde était prêt à chercher une solution alternative. Enfin, tout le monde sauf les fâchés ...

Ce fut l'échec dès la première réunion du groupe de travail, le collaborateur MR chargé de le présider étant incapable de négocier. Qu'à cela ne tienne, le PS a proposé de poursuivre les discussions avec tous ceux qui le voulaient. PS et Ecolo ont donc remis le travail sur le métier pendant le congé de Toussaint. Ils ont transmis leur proposition à Daniel Ducarme dans des délais permettant encore de rencontrer l'objectif avant fin 2002. Mais sur qui compter, au MR, pour travailler ce dossier en novembre et en décembre ? Sur personne, semble-t-il. Didier Gosuin n'était pas le seul à être fâché. Les Flamands, auxquels Daniel Ducarme semble avoir promis une présence garantie dans l'intercommunale des eaux, n'ont pas avalé le

refus catégorique des partis francophones, y compris du MR, de mettre le doigt dans cet engrenage. Quoi qu'il en soit, il semble maintenant que Daniel Ducarme soit à nouveau disponible pour la Cobru.

Tant mieux car, ne nous méprenons pas, la Cobru est le lieu obligé de négociations.

Le PS n'acceptera pas de négocier par morceaux la réforme des pouvoirs locaux et des relations de ceux-ci avec la région, même si le fils Michel rêve d'arracher l'élection directe des bourgmestres en Wallonie. Les équilibres à trouver sont délicats. Il faut une approche globale.

De plus, toute réforme de la loi communale exige une majorité spéciale que la majorité gouvernementale actuelle ne réunit pas. Il faut donc une négociation qui transcende le clivage majorité-opposition. La Cobru le permet. Le gouvernement régional actuel, non. Vous le savez fort bien et vous n'êtes d'ailleurs pas prêts du tout à voter une réforme qui aurait été concoctée par le gouvernement. J'entends encore Denis Grimberghs protester contre le fait que l'opposition n'avait pas été associée à l'élaboration du projet d'ordonnance sur les hôpitaux publics et vous voudriez que l'on vous croie lorsque vous préconisez une reprise du dossier de la réforme des pouvoirs locaux par le gouvernement !

M. Benoît Cerexhe. — Il fallait l'accord des communes dans le dossier Iris. La situation est fondamentalement différente. Ici, nous — le gouvernement et le Parlement régional — sommes compétents pour prendre un certain nombre de dispositions concernant le fonctionnement de la démocratie locale. Pour Iris, il fallait l'accord de tous les conseils communaux.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — A condition de dégager une majorité alternative.

Si le gouvernement vous présentait un projet, vous diriez qu'il est mauvais parce que vous n'avez pas été associé à son élaboration.

Néanmoins, j'ai une question à poser au Ministre-Président.

Monsieur le Ministre-Président, vos amis libéraux, le Premier Ministre et le ministre des Finances du gouvernement fédéral, ont-ils accepté de ramener à 6 % le taux de TVA sur les infrastructures d'égouttage et de traitement des eaux usées ? Telle était, selon vous, la raison de votre présence à la réunion qui devait traiter le problème des inondations en Flandre et en Wallonie. Depuis toujours, le PS soutient que supprimer ou réduire cette TVA est la solution logique, contrairement au montage précaire préconisé par le MR pour éluder la TVA à Bruxelles.

Le PS est prêt à négocier avec tous les partis démocratiques. Il est prêt à travailler. Il peut aussi attendre que le MR mette un peu d'ordre dans ses rangs, dans ses actes et dans ses discours. Il peut « laisser pisser le merinos » et ne pas répondre aux provocations. Mais le PS n'avalera pas, par petites étapes successives, les réformes voulues par tel ou tel membre du MR, sur la simple promesse qu'on verra plus tard ce qui est, à nos yeux, important : le financement des pouvoirs locaux, une participation plus efficace des habitants à la décision politique, une plus grande efficacité de nos pou-

voirs publics locaux et régionaux. (*Applaudissements sur les bancs socialistes.*)

M. le Président. — La parole est à M. Bernard Ide.

M. Bernard Ide. — Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord demander à Mme Mouzon si, comme nous, elle demande que M. Ducarme démissionne de la présidence de la Cobru.

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je demande que la Cobru travaille !

Avec ou sans M. Ducarme, cela m'est égal !

M. Bernard Ide. — Vous n'excluez pas son remplacement par une autre personne, par quelqu'un qui fait bien son travail !

Mme Anne-Sylvie Mouzon. — Je n'exclus rien, du moment qu'elle travaille !

M. Bernard Ide. — J'en viens à mon intervention proprement dite.

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, je remercie M. Cerexhe pour son interpellation qui trouve toute sa pertinence lorsqu'on voit la manière dont les choses se déroulent et se précipitent dans les deux autres régions du pays.

Pour clarifier les choses, je voudrais procéder à un rapide rappel chronologique.

Début 2001, la loi communale est régionalisée.

Dès l'été 2001, les Wallons et les Flamands se mettent au travail. En Wallonie, le groupe des 27 planche sur la régionalisation de la loi communale et réalise un travail extrêmement fouillé dont j'ai pu prendre connaissance. Ils ne sont d'ailleurs pas loin d'aboutir.

Passons à Bruxelles. Le 23 août 2001, Daniel Ducarme, président de ce que l'on appelait alors la Corée, déclare qu'il faut la relancer. Je cite : « La régionalisation de la loi communale et provinciale doit être étudiée en Région bruxelloise. Nous allons devoir légiférer dans les meilleurs délais pour déterminer comment nous envisageons notre organisation territoriale et la répartition d'un certain nombre de compétences. A mon sens, le débat doit aussi porter sur la répartition des compétences au sein de la région, entre la région et les communes, ainsi que sur la manière d'assurer, au sein des institutions, plus d'efficacité et de transparence. Il a ajouté la politique de l'eau par la suite. Cela se passait donc fin août 2001.

En octobre 2001, au Parlement bruxellois, à l'occasion d'une réunion de la commission des Affaires intérieures, M. Doulkeridis propose, à l'instar de ce qui se fait en Wallonie, de créer un groupe de travail parlementaire — j'insiste sur cet adjectif — sur la question de la régionalisation de la loi communale.

Dans un premier temps, Monsieur le Ministre-Président, il semblait que sur tous les bancs, il y avait accord sur sa proposition. Il suffisait d'installer le groupe de travail. Mais il est très difficile de laisser une initiative à une formation de l'opposition.

Cet accueil favorable fut donc suivi d'une volte face de la majorité, qui décide de relancer quand même la Cobru, qui sera présidée par Daniel Ducarme et que l'on appellera désormais Cobru.

Nous sommes en octobre 2001. Rien ne se passe !

Puis, six mois plus tard, la Cobru entame, vaille que vaille, ses travaux dans la confusion la plus totale : pas d'ordre du jour, pas de PV, pas de cap. Et une fois la Cobru installée, ce sont les vacances !

En septembre 2002, un an après les Wallons, la Cobru décide de plancher sur la problématique de l'eau — alors que l'eau n'a rien à voir avec la régionalisation de la loi communale — prioritairement et à l'exclusion de tout autre sujet. Trois mois plus tard, ce qui aurait dû être la rampe de lancement électorale de M. Ducarme pour qu'il puisse satisfaire ses ambitions ministérielles se conclut par un fiasco total, par une non-décision complète. Pendant toute cette période, Ecolo a joué le jeu par un travail de fond constructif jamais pris en défaut.

Fin 2002, devant l'échec des travaux de la Cobru, Ecolo a proposé la démission de M. Ducarme, dont la présidence était de toute évidence un échec. M. Ducarme, vous vous en souvenez certainement, avait dit qu'il fallait quitter le bac à sable pour Bruxelles.

Nous avons donc proposé de le renvoyer dans son bac à sable ...

Et nous voilà donc début 2003 avec presque deux ans qui sont perdus, rien de ce qui concerne la régionalisation de la loi communale n'a encore été abordé. Il est donc plus que temps de rendre au Parlement ce qui revient au Parlement : soit la Cobru aborde enfin d'urgence les sujets pour lesquels elle a été créée, soit le Parlement reprend ses droits; et pourquoi pas les deux !

En tout cas, Ecolo estime qu'il ne faut plus attendre. Dès la semaine prochaine, nous ferons connaître nos premiers dépôts d'ordonnance concernant la régionalisation de la loi communale, la démocratie participative et la transparence dans le fonctionnement de nos institutions.

En novembre dernier, Monsieur le Ministre-Président, vous n'aviez rien dit d'autre. Lorsque je vous ai interrogé à ce sujet en commission des Affaires intérieures, dans le cadre du budget, vous aviez répondu que vous vouliez renvoyer en Cobru tout ce qui nécessite une majorité spéciale — en clair, les sujets délicats — et renvoyer les autres sujets au Parlement. Ecolo souhaite à tout la moins qu'il y ait, dans les deux ans, un véritable débat démocratique et non pas des propositions unilatérales et non négociables.

Par contre, nous ne sommes absolument pas d'accord sur le calendrier. Vous avez déclaré, Monsieur de Donnea, que rien ne se ferait avant les élections. M. Cerexhe l'a dit également; mais les élections seront suivies par d'autres élections; donc rien n'avancera et, après les élections, ce seront les vacances ! Nous allons donc nous retrouver complètement pris en sandwich entre les avancées des autres régions et, comme l'a également indiqué M. Cerexhe, notre marge de manœuvre sera extrêmement réduite. A partir du moment où ce sont les deux autres régions qui prennent l'initiative, il ne nous reste pas grand-chose et nous serons coincés par leurs décisions.

Voilà donc, Chers Collègues, le bilan de deux années de tergiversations, d'indécisions, d'atermolements, de compromis médiocres et de dissensions dans la majorité : c'est un zéro pointé ! Rien n'avance ! Notre région mérite mieux.

Voilà pourquoi, Monsieur le Président, nous demandons à nouveau, comme l'avait fait M. Doukeridis en octobre 2001, qu'il soit rendu à notre Parlement ce qui lui revient, puisque d'autres méthodes ont échoué. (*Applaudissements sur les bancs Ecolo.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Marion Lemesre.

Mme Marion Lemesre. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, le ton adopté aujourd'hui par nos collègues démontre que le dossier a besoin de sérénité. Bruxelles a besoin d'un autre climat pour discuter d'un dossier aussi important et proche des gens que celui de l'eau. C'était le dossier essentiel de la Cobru; il dépassait le cadre de cette majorité et celui des compétences régionales. Ce dossier impliquait également des contacts avec les bourgmestres et les communes. Il avait donc tout à fait sa place, notamment en matière de rationalisation car qui dit rationalisation dit aussi compression des coûts, économies d'échelle, etc. Il est évidemment possible de « gesticuler » en croyant mener des actions ou de se livrer à des méchancetés en croyant que c'est de la perspicacité. Tout cela ne fait pas l'affaire des gens, qui ont envie d'autre chose.

Daniel Ducarme a travaillé consciencieusement et sereinement sur ce dossier, en apportant des notes de synthèse à la Cobru.

Puisque mon prédécesseur à cette tribune s'est livré à un rappel chronologique, je voudrais, quant à moi, rappeler l'agenda de ce dossier.

Le 30 août 2002, le président de la Cobru déposait au bureau une note relative à la rationalisation du cycle de l'eau. Cette note avait pour objectif de créer les conditions d'une mise en conformité du cycle de l'eau avec les nouvelles règles européennes, d'une affectation plus optimale des moyens disponibles aux investissements et aux services directement liés au cycle de l'eau, d'un contrôle de l'eau complet et plus efficace, d'un prix de l'eau identique pour l'ensemble des consommateurs, dont des 19 communes bruxelloises, et d'un seul guichet de l'eau permettant une seule et unique facturation.

Le dossier déposé était, c'est vrai, ambitieux. Il n'y a pas eu de majorité. Une autre note a été déposée par Ecolo et le PS, qui contient des propositions allant au-delà du consensus minimum qui avait été proposé au préalable le 25 octobre 2002. C'est sur la base de cette note que des avis ont également été demandés à des avocats.

Une note a également été déposée par le MR.

D'après les experts, il appert que « la récupération de la TVA ne sera pas possible. Mécanisme proposé : transfert de propriétés contre des parts non représentatives du capital social donnant droit à une restitution en nature à l'exclusion de tout autre droit, ne permettant pas de considérer que l'opération projetée se fait à titre onéreux ». Les experts ont, par ailleurs, considéré que l'arrivée de la région dans la nouvelle intercommunale n'est pas légale. En effet, il y aurait violation de l'article 2 de la loi du 22 décembre 1986 sur les intercommunales.

Suite à l'analyse effectuée en janvier sur la base des notes reçues en novembre et des consultations juridiques faites en décembre, le président de la Cobru a donc proposé, à partir d'une note de synthèse envoyée à tous les représentants des partis présents à la Cobru, l'adoption immédiate des propositions qui font l'objet du consensus minimum et l'examen des autres propositions par un groupe technique. Cette note a été adressée aux membres du bureau de la Cobru.

En ce qui concerne les autres sujets en discussion à la Cobru, qui sont relatifs à l'amélioration de la démocratie communale, bien entendu toutes les idées peuvent circuler — cela fait partie du débat démocratique — mais doit également faire partie de ce débat le nécessaire refinancement du pouvoir communal, car il serait peut-être léger de la part des représentants politiques de proposer une amélioration ...

M. Alain Adriaens. — Je voudrais intervenir, Monsieur le Président.

Mme Marion Lemesre. — Inscrivez-vous dans le débat.

M. le Président. — Comme l'a indiqué Mme la Présidente tout à l'heure, les parlementaires intéressés par la question pouvaient s'inscrire dans le débat.

M. Alain Adriaens. — Pour une interpellation, nous devons pouvoir nous inscrire jusqu'à la fin de la discussion. Sinon, il n'y a plus de débat possible.

Mme Marion Lemesre. — C'est une question de procédure.

Si vous voulez dire que tout ce qui implique un accroissement de la démocratie communale — création de districts dans les quartiers et autres initiatives — n'a pas d'impact sur le plan financier, vous m'en ferez la démonstration.

Avant d'augmenter encore les charges administratives et politiques à l'échelon communal, occupons-nous d'abord de leur refinancement. C'est une priorité. Occupons-nous aussi du refinancement de Bruxelles et tant que région « pluricapitale ». Ce sont des dossiers importants.

Nous entrons effectivement dans une période électorale. Ce n'est peut-être pas le climat le plus adéquat pour discuter d'un remaniement du fonctionnement des communes, notamment, ou du fonctionnement de la subsidiarité, des responsabilités et des compétences entre la région et les communes. En tout cas, il y a, sur le bureau de la Cobru, un dossier qui doit être traité et qui peut l'être : le dossier de l'eau. Nous sommes demandeurs de la rationalisation de l'eau dans les plus brefs délais. (*Applaudissements sur les bancs du MR.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Caroline Persoons.

Monsieur Adriaens, M. Ide ayant épuisé le temps de parole que le Bureau élargi avait fixé à 10 minutes par groupe je ne pourrai donc pas vous inscrire.

La parole est à Mme Caroline Persoons.

Mme Caroline Persoons. — Monsieur le Président, Chers Collègues, oui, les dossiers à l'ordre du jour de la Cobru sont nombreux. Oui, ils sont importants pour les citoyens bruxellois et pour le bon fonctionnement des institutions régionales, intercommunales et communales bruxelloises. Cependant, force est de constater en assistant aux premiers débats organisés sur ce dossier de l'eau, que la bonne volonté et la recherche de l'intérêt général que l'on pouvait escompter, n'étaient pas à l'ordre du jour.

Oui, on attend que des responsables politiques de bonne volonté puissent discuter de certains dossiers importants. Cependant, je crois que l'approche des élections ne va pas faciliter les choses. Chaque dossier deviendra l'occasion de faire de la musculation et d'exprimer un point de vue très pointu. Le dialogue sera sans doute de plus en plus difficile.

M. Benoît Cerexhe. — Il aurait pu commencer dès août 2001 comme il l'avait annoncé. Deux ans plus tard, rien n'a été fait !

Mme Caroline Persoons. — Nous nous sommes réunis plusieurs lundis dans le cadre de la Cobru et nous savons que les techniciens se sont vus en dehors de nos réunions.

Je rappelle que bien avant la régionalisation de la loi communale, le MR avait demandé qu'une clarification intervienne dans la répartition des compétences et des missions incombant soit à la Région, soit aux 19 communes. Sans doute le débat n'a-t-il pas été pris à bras-le-corps par les autorités publiques bruxelloises. Chacun porte une responsabilité en la matière.

Il faudra mettre à profit la fin de la législature régionale et le temps de la mandature communale — qui est encore longue — pour relever ce défi. Mais comme je l'ai dit, l'approche des élections ne facilite pas les choses à cet égard.

Pour nous, il est hors de question d'admettre, par exemple, que la Cobru soit un outil pour acquiescer aux exigences flamandes de représentation garantie dans des intercommunales. En effet, la Corée nous laisse un souvenir amer à ce niveau.

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Quant à l'élection directe des bourgmestres et à la refonte du fonctionnement des autorités communales, nous avons été les premiers à plaider pour une même ligne de conduite entre la Wallonie et Bruxelles. La Région flamande a, quant à elle, avancé sur son projet d'ordonnance. Nous espérons que nous privilégierons un même axe pour la Wallonie et la Région bruxelloise.

Je soutiens le ministre Charles Michel dans sa volonté d'organiser une consultation populaire et, si celle-ci nécessite une révision de la Constitution, nous serons tout à fait preneurs. (*Applaudissements.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, les élections approchent et l'agitation augmente dans le landerneau politique. C'est normal et cela ne m'émeut pas. Mais je trouve assez vain et futile que l'on développe des interpellations sur des problèmes qui n'existent pas, quand on connaît la situation de notre économie et de notre emploi.

Je trouve aussi vain et futile d'attaquer des gens qui ne sont pas ici et je remercie Mme Lemesre pour la façon dont elle a défendu M. Ducarme, le président de la Cobru, qui n'est pas là pour le faire. Je trouve cette façon d'agir un peu facile.

Tant Mme Lemesre que Mme Mouzon, que Mme Persoons ont eu l'occasion de rappeler que tout n'était pas uniquement noir, qu'il y avait aussi parfois du blanc et du gris.

M. Benoît Cerexhe. — Vous n'avez pas bien écouté, Mme Mouzon.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur Cerexhe, vous pourriez vous occuper de choses plus importantes que cela mais chacun s'occupe de ce qu'il peut !

M. Benoît Cerexhe. — C'est ce que fait votre collègue, M. Charles Michel, en Wallonie. Vous prenez cela de haut.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai fait des propositions et j'ai récapitulé tout ce que j'ai fait. J'ai fait plus que vous n'avez jamais fait en la matière.

M. Benoît Cerexhe. — Il y a des propositions qui sont pendantes au Parlement depuis bien longtemps.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je suis tout aussi avancé que M. Charles Michel en Wallonie. Je travaille d'ailleurs en étroite concertation avec lui.

Je voudrais tout d'abord rappeler tout ce que nous avons fait pour profiter de nos compétences nouvelles en matière de loi communale, en particulier dans les domaines qui ont été abordés par les uns et les autres.

Tout d'abord en ce qui concerne la désignation future des bourgmestres, j'ai fait une proposition et je serais heureux que vous la contresigniez. Vous connaissez cette proposition qui imposerait au gouvernement de nommer le bourgmestre parmi les candidats de la liste qui a remporté le plus de voix. Cette proposition est originale. Elle permet de respecter les contraintes propres à la Région de Bruxelles-Capitale — région bilingue. Comme moi, vous savez très bien

que pour toutes sortes de raisons il n'est pas nécessairement souhaitable ni même possible d'adopter le même système dans chacune des trois régions.

J'ai déposé un dossier sur la table de la Cobru, à la demande de son président. Je serais heureux d'entamer ici un débat sur ce sujet parce que ma proposition permettrait une plus grande transparence dans la désignation des collègues et des bourgmestres. Elle permettrait aussi de leur accorder plus de pouvoirs afin de sortir de l'impasse que connaissent actuellement de nombreux collègues divisés et donc paralysés.

Je vous rappelle également que la Cobru, lors de sa séance plénière du 14 octobre dernier a fixé l'ordre de ses priorités, en premier lieu la première phase de la rationalisation du secteur de l'eau. Je vous rappelle que le président de la Cobru qui est également président de l'IBRA, a proposé de regrouper toutes les intercommunales, à l'exception de la CIBE qui a un rôle spécifique à jouer, en une seule intercommunale. Seraient donc regroupés, l'IBRA et l'IBGE en l'occurrence. (*Interruption de M. Bernard Ide.*)

Monsieur Ide, si vous m'interrompez, je quitte la tribune. Je ne vous ai pas interrompu. Laissez-moi poursuivre.

M. Alain Adriaens. — Le Conseil des ministres s'est réuni deux jeudis de suite et il n'y a pas eu de décision, il y a eu blocage. Manifestement, parler de ce sujet vous gêne.

M. Bernard Ide. — Vous avez peur du dialogue ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Rien ne me gêne ! Si vous saviez à quel point les Bruxellois ont d'autres préoccupations pour le moment, vous ne perdriez pas votre temps avec tout cela !

M. Ducarme a fait une proposition intelligente et courageuse, bloquée notamment par Ecolo, à savoir la fusion des intercommunales de l'eau en une seule.

M. Alain Adriaens. — Qui a bloqué au sein du gouvernement ? Dites-le !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Personne n'a bloqué au sein du gouvernement ! Cela a été bloqué par Ecolo.

J'ai reçu aujourd'hui un courrier de M. Ducarme contenant un dossier de synthèse de la question. Je ne doute pas que vous ayez à cœur de faire avancer très rapidement ce dossier qui, pendant un certain temps, a fait l'objet d'analyses complémentaires par des experts.

La deuxième priorité concerne l'exercice de la compétence régionale en matière de législation communale. Dès l'issue des travaux de la commission mixte sur les finances communales, la Cobru pourrait également aborder cette problématique. Il y a également le réaména-

gement des compétences entre région et communes; c'est l'application du principe de subsidiarité.

Je pense que nous pouvons continuer à discuter de tout cela au sein de la Cobru. Cela ne m'empêche pas de discuter également des finances communales au sein de la FINCOM. Vous savez très bien, comme moi, que si l'on veut aboutir dans toutes ces matières, il faudra attendre l'après 18 mai.

Faire semblant de croire le contraire relève de l'hypocrisie pure et simple.

M. Bernard Ide. — C'est M. Ducarme qui fait semblant de croire le contraire. C'est lui qui donne des interviews au journal *Le Soir*.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je vous rappelle que depuis la régionalisation de la loi communale au 1^{er} janvier 2002, vous avez pu déjà faire usage de cette nouvelle compétence en adoptant le 18 juillet 2002 un projet gouvernemental qui modifie la nouvelle loi communale et qui détermine les organes régionaux concernés par certaines décisions.

En outre, sur ma proposition, le gouvernement a adopté en première lecture, avant la fin de l'année passée, un avant-projet d'ordonnance qui vise à moderniser et à améliorer le fonctionnement de l'institution communale; le Conseil d'Etat devrait rendre son avis au plus tard au début du mois de février puisqu'il y a maintenant près d'un mois que ce dossier lui est soumis. Je me ferai donc un plaisir de venir débattre ici de cette ordonnance qui à maints égards, modernise, rationalise et rend plus efficace la loi communale. Si M. Cerexhe souhaite que je joigne à ce projet d'ordonnance les propositions concernant d'autres matières, je suis tout à fait prêt à ouvrir le débat avec lui.

Par ailleurs, un certain nombre de propositions d'ordonnance en rapport avec la problématique qui nous occupe sont pendantes devant la commission des Affaires intérieures. Je songe notamment, Monsieur Cerexhe, à votre proposition visant à insérer un article 106bis concernant la motion de méfiance dans la nouvelle loi communale du 23 juin 1988. Je n'ai pas d'objection à en parler.

Notre Parlement a également, en concertation avec les bourgmestres et les présidents de CPAS, mis sur pied un groupe de travail spécifique relatif aux finances communales; j'y ai fait allusion tout à l'heure. Cette commission mixte poursuit ses travaux : les chefs de groupe ont été invités à déposer certaines propositions d'action pour le 31 janvier. Je pense que ce groupe a, d'une façon sans précédent depuis la création de la région, permis de faire une radioscopie approfondie des finances communales et d'assurer la tenue à jour de cette dernière.

Mais je pense que vous n'écoutez pas ce que je dis et donc je vais abréger ma réponse.

M. Benoît Cerexhe. — Monsieur le Ministre-Président, si c'est à moi que vous vous adressez, vu la manière dont vous avez écouté mon interpellation, je n'ai pas de remarque à recevoir.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je l'ai écoutée de A à Z !

Ce groupe de travail sur les finances communales a permis, Monsieur Cerexhe, de faire une radioscopie sans précédent et d'élaborer un tableau détaillé des finances communales, périodiquement actualisé et à chaque fois communiqué à la commission.

En matière d'intercommunales, je vous rappelle qu'outre la rationalisation du secteur de l'eau à laquelle travaille la Cobru, la région encourage et soutient les excellentes initiatives communales qui ont été prises pour fusionner les intercommunales dans le secteur de l'énergie, grâce à la création d'INTERGA. Quand on parle d'intercommunales, il s'agit évidemment d'initiatives communales. Cependant, nous soutenons tout cela et prêtons, quand c'est nécessaire, nos bons offices à ce projet de fusion qui devrait être terminé d'ici la fin de cette législature communale et donc être opérationnel au plus tard au début de la législature suivante.

Il est exact que la Région wallonne, après avoir constitué le groupe des vingt-sept, a travaillé dans ce cadre au fonctionnement de la démocratie communale — on a encore vu les propositions du ministre Michel, qui sont intéressantes — ...

Ecolo qui a peur de la transparence et qui veut continuer les magouilles post-électorales s'y oppose. Les socialistes ont dit qu'ils y étaient favorables mais Ecolo ne veut pas la transparence après les élections et veut continuer à permettre des magouilles.

M. Christos Doulkeridis. — Cessez de véhiculer des informations fausses !

En tant que Ministre-Président, vous devez être responsable. Dites les faits et arrêtez de jouer au *punching ball* avec Ecolo. Cela ne va pas continuer ainsi longtemps car les gens ne sont pas dupes de cette stratégie. Vous devez comprendre cela.

M. Ducarme et vous, agissez ! Avancez sur vos dossiers ! Soyez réalistes ! Soyez compétents ! Soyez respectables.

Mme Caroline Persoons. — Charles Michel avance dans ce dossier. Arrêtez ! Il ne faut pas toujours donner les leçons aux autres !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Qui bloque les initiatives du ministre Charles Michel ?

M. Christos Doulkeridis. — Ce sont des initiatives démagogiques ! Il ne connaît même pas la Constitution et il est ministre des affaires intérieures !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Et vous, vous êtes blancs comme neige !

Qui bloque les initiatives de M. Charles Michel ? Qui veut assurer une plus grande transparence de la démocratie communale ?

Ecolo a peur du verdict des électeurs.

M. Bernard Ide. — Populisme !

M. Christos Doulkeridis. — Cela ne tient pas la route !

M. Denis Grimberghs. — Monsieur de Donnea, parlez-nous de M. Ducarme; cela fait l'unanimité ici.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous voulez tout bloquer en Wallonie, mais vous n'en avez pas le pouvoir. A Bruxelles non plus d'ailleurs.

Mme la Présidente. — Chers Collègues, restons à Bruxelles. Charles Michel ne fait pas encore partie de notre Assemblée.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — On en a parlé. Je peux donc en parler aussi, d'autant plus que j'en dis du bien.

Ce n'est pas le MR qui refuse de parler de réforme en matière de désignation des collègues et des bourgmestres. C'est essentiellement Ecolo qui le fait.

M. Christos Doulkeridis. — Où ça ? En Wallonie ? Vous êtes Ministre-Président wallon maintenant ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Notamment au gouvernement wallon où vous faites opposition.

M. Christos Doulkeridis. — Ecolo fait son travail au Parlement wallon.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous avez peur de la transparence, vous avez peur de la démocratie. Cà, c'est la vérité !

M. Christos Doulkeridis. — Et vous, vous avez peur de quoi ?

M. Bernard Ide. — Nous faisons notre travail de parlementaires.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de

la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous tenez un double langage. Vous avez la langue fourchue !

M. Christos Doulkeridis. — Vous vous référez au travail des Wallons ! Vous êtes incapable de mener un même débat ici qu'au Parlement wallon.

M. Alain Adriaens. — Maintenant, seul Ecolo résiste à la démagogie du MR. Merci, Monsieur de Donnea, de le dire.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous avez un double langage à tous les niveaux, dans tous les dossiers.

M. Christos Doulkeridis. — Défendons-nous cela en Wallonie et pas à Bruxelles ? Est-ce cela que vous voulez dire ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je ne vous ai pas beaucoup entendus défendre la démocratie communale à Bruxelles.

M. Bernard Ide. — Vous n'êtes même pas d'accord avec M. Charles Michel.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Ayant dit à Ecolo ce que je pense de leur attitude concernant les dossiers proposés par M. Charles Michel, je vais poursuivre.

M. Denis Grimberghs. — Amenez Charles Michel !

M. Bernard Ide. — Vous avez déjà amené ici Ducarme, amenez aussi Charles Michel et Kubla !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, empêchez les membres du groupe Ecolo de vociférer, s'il vous plaît.

Mme la Présidente. — Quand vous les provoquez, ils ont droit à la réplique. Ne les provoquez plus alors !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai dit ce que je pensais profondément et cela m'a fait beaucoup de bien de le dire.

Pour résumer, je dirai, premièrement, qu'il n'y a pas péril en la demeure.

Deuxièmement, le gouvernement a déjà pris et continuera à prendre de nombreuses initiatives en ce qui concerne l'utilisation de ses compétences en matière de régionalisation de la loi communale, en matière de finances communales, etc. Nous en avons donné la preuve ces derniers temps.

Mais comparaison n'est pas raison et nous ne pouvons pas toujours transposer littéralement ce qui se fait en Flandre et en Wallonie, vu notre caractère plurilingue.

Dès que les esprits se seront un peu calmés, après les élections, nous pourrons certainement avancer encore de façon importante.

M. Bernard Ide. — Cela nous mène en octobre, soit six mois avant les prochaines élections.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je voudrais répondre à Mme Mouzon, qui se préoccupe souvent des vrais problèmes.

M. Christos Doukeridis. — Elle s'occupe de M. Ducarme ! Il y a une nouvelle convergence.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mme Mouzon a posé la seule question intéressante et importante de cet après-midi.

M. Joël Riguelle. — Que fait M. Ducarme ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mme Mouzon m'a demandé ce qu'il en était du taux de TVA à 6 % pour les travaux hydrauliques.

Je lui répondrai que je me suis battu pour cela et qu'il y a accord sur ce point au sein du comité de concertation. A ma connaissance, le ministre des Finances ne formule plus d'objections à cette proposition, qui est également soutenue activement par le premier ministre et par l'ensemble des Ministres-Présidents des gouvernements régionaux de notre pays.

Madame Mouzon, vous avez posé la seule bonne question de cet après-midi et je vous donne la seule bonne réponse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Benoît Cerexhe pour une réplique.

M. Benoît Cerexhe. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre-Président, je suis surpris de la teneur et de l'agressivité de votre réponse. On a vraiment l'impression que vous considérez ce problème comme ayant peu d'importance. Vous faites allusion à la situation économique, à la politique de l'emploi, comme si nous n'étions pas conscients de cette problématique.

J'aimerais, Monsieur le Ministre-Président — car nous avons eu l'occasion d'en faire la démonstration, il y a quelques jours — que votre gouvernement se saisisse également de ces problèmes et que vous ayez aussi des résultats probants en la matière. En effet, nous pouvons également susciter ce débat prochainement au Parlement à propos de la politique de l'emploi et du développement économique que vous menez dans notre région.

Pour vous, les problèmes relatifs à la démocratie locale, et à l'articulation des relations entre communes et région sont mineurs alors que vous connaissez très bien l'état de nos finances communales. Vous ne le saviez pas il y a un an et demi puisque à l'époque, vous nous disiez qu'à l'horizon 2006, tout irait bien pour les finances communales bruxelloises.

M. Joël Riguelle. — On parlait même d'un léger boni !

M. Benoît Cerexhe. — Aujourd'hui, vous devriez vous rendre compte que la situation n'est pas aussi réjouissante. Mais vous estimez qu'il n'est pas opportun d'y réfléchir !

En ce qui concerne le problème de l'articulation des compétences, à savoir qui doit faire quoi dans notre système institutionnel bruxellois, pour vous, c'est un problème mineur.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'ai fait une proposition et vous la critiquez. Vous vous empressiez de la démolir alors que c'est la seule proposition faisable !

M. Benoît Cerexhe. — Je constate que, depuis le mois d'août 2001, date à laquelle la Costa-Corée a été relancée, rien n'a été fait.

Qu'a-t-on réalisé ? Rien !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je viens de vous le dire !

M. Benoît Cerexhe. — Quels sont les résultats engrangés en matière de démocratie communale ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais il n'y a pas d'élections communales demain !

M. Benoît Cerexhe. — Avons-nous progressé en ce qui concerne l'élection directe, la présidence du Conseil, la motion de méfiance ? Rien ! Les relations entre les communes et la région ont-elles évolué ? Non !

On a étudié la problématique de l'eau, qui ne figurait d'ailleurs pas au menu de cette conférence et qui ne l'a été qu'en fin de parcours, à la fin de l'année 2002, avec beaucoup de précipitation et beaucoup d'impréparation de la part du gouvernement. C'est le seul

sujet dont, depuis deux ans, on discute à la Cobru, avec le résultat que vous connaissez.

Vous devez considérer que les partenaires de l'opposition, en tout cas le CDH, qui ont accepté de s'associer à ce groupe, sont impatients car rien ne se passe.

M. Ducarme laisse cette conférence en léthargie depuis un certain nombre de mois et nous souhaitons que ce dossier progresse.

M. Charles Michel, en Wallonie, donne l'impression de faire avancer ces dossiers. Je vous demande, en votre qualité de Ministre-Président, d'en faire de même au sein de ce Parlement car je ne crois plus trop en ce « machin » constitué par M. Ducarme.

Je vous demande, aujourd'hui, de prendre ces dossiers en main, de déposer des projets sur la table du Parlement et nous en discutons. Nous aurons un débat entre partis démocratiques au sein de cette Assemblée. Mais j'en ai assez de ce « machin » inefficace qui ne se réunit pas et qui n'obtient aucun résultat depuis deux ans. (*Applaudissements sur les bancs du CDH.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Madame la Présidente, j'apprécie M. Cerexhe. Il anime l'Assemblée et il me permet de me défouler aussi, c'est sympathique ! Cependant, M. Cerexhe adore jouer les faux naïfs. Il sait très bien que les prochaines élections communales n'auront lieu qu'en 2006. Il sait très bien qu'on ne peut régler certains problèmes à la veille d'élections législatives fédérales.

M. Benoît Cerexhe. — Sera-ce mieux à la veille 2004 ?

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — M. Cerexhe sait aussi qu'au niveau des intercommunales, pour toutes sortes de raisons, on ne fait pas de fusions d'intercommunales en milieu de législature communale, on les fait en fin de législature communale. Ce qui est important, c'est que les dossiers « Interga » avancent; par ailleurs quoi qu'il en dise — on discute encore des modalités —, il existe un accord sur le principe de la fusion de l'IBRA et de l'IBDE.

Il n'existerait plus qu'une seule intercommunale qui s'occuperait d'assainissement, d'hébergement et de distribution des eaux.

Nous sommes d'accord à ce sujet politiquement. Il y a encore des modalités à mettre en œuvre. Si tout cela est opérationnel pour fin 2006, cela suffit.

Je ne vais donc pas « bouter le feu » au Parlement et à la majorité pour essayer de faire le forcing sur des décisions dont tout le monde sait qu'on ne peut pas les faire passer à certains moments d'une législature.

M. Benoît Cerexhe. — Charles Michel, votre ami et collègue, fait exactement le contraire en Wallonie !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Charles Michel fait comme moi, il met des propositions sur la table et je constate qu'il n'a toujours pas de majorité non plus au Parlement pour passer au vote. Personnellement, j'ai mis des propositions sur la table et je vais déposer un projet d'ordonnance qui réforme de nombreux aspects importants de la loi communale. Il s'agit d'un projet d'ordonnance soutenu par le gouvernement sur lequel vous aurez l'occasion de discuter prochainement. Si à ce projet, vous souhaitez adjoindre des propositions d'ordonnance, déposez-les !

M. Benoît Cerexhe. — Elles sont déposées depuis six mois !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Mais je constate que quand moi, je dépose des propositions sur la table, elles ne sont jamais assez bien pour vous !

M. Benoît Cerexhe. — C'est souvent, Monsieur le Ministre-Président.

Elles ne sont jamais assez bien pour le Conseil d'Etat ! Respectez l'avis du Conseil d'Etat !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Vous jouez le jeu de l'opposition. Vous exercez un ministère sympathique et admirable, le ministère de la Parole !

M. Benoît Cerexhe. — Nous n'avons pas le même rôle, mais malheureusement vous ne faites guère plus !

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Je dois nouer des accords et faire bouger les choses.

Je le fais avec une force tranquille, sans me laisser perturber.

Mme la Présidente. — C'est sur ce slogan que François Mitterrand a été élu : « La force tranquille » !

Dans la foulée, Monsieur le Ministre-Président, je rappelle que j'avais aussi déposé une proposition. Si elle n'est pas trop dange-reuse et si elle est consensuelle, j'aimerais la voir revenir sur le tapis !

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

INTERPELLATION DE M. MICHEL MOOCK A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES CONSEQUENCES DU PLAN DIRECTEUR METRO 2005-2010 »

Discussion

INTERPELLATIE VAN DE HEER MICHELMOOCK TOT DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE GEVOLGEN VAN HET STUURPLAN METRO 2005-2010 »

Bespreking

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour développer son interpellation.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Messieurs les Ministres, nous allons essayer d'être un peu plus calmes et de ne pas nous interrompre mutuellement. La sérénité revient, dit M. Chabert, il est déjà en campagne !

Monsieur le Ministre Chabert, comme à l'habitude, je vais vous interroger concernant la STIB et vous n'en serez pas étonné. Mais cette fois, plus particulièrement concernant certaines conséquences du plan directeur métro 2005-2010, qu'on nous a présenté.

Je commencerai par le problème de l'acquisition du nouveau matériel roulant et de sa maintenance.

Sur la base des engagements qui avaient été notifiés et dont vous nous aviez fait par concernant le contrat de gestion, la STIB doit être en mesure pour 2005 d'assurer 15 millions de voyages supplémentaires par rapport à la situation de 1999. (*Brouhaha.*)

Mme la Présidente. — Chers Collègues, veuillez avoir l'amabilité d'écouter M. Moock. Je sais que tout le monde a l'esprit un peu échauffé mais je vous demande un peu plus de sérénité.

Alors, que ceux qui ont à faire des caucus aillent sur le palier ou à la cafétéria !

Gelieve beleefd te luisteren naar wat de heer Moock zegt !

M. Michel Moock. — Merci, Madame la Présidente.

On avait donc prévu que la STIB devait effectuer 15 millions de voyages supplémentaires par rapport à la situation de 1999 et 40 millions de voyages supplémentaires en 2010.

Le gouvernement a décidé, pour ce faire, d'acquiescer vingt-neuf nouvelles rames de métro, soit le minimum requis sur la base des simulations qui ont été réalisées. Or, le directeur « métro » de la STIB avoue déjà la nécessité d'en acquiescer quarante, c'est-à-dire onze de plus que prévu.

Le ministre peut-il nous dire comment la STIB, malgré l'acquisition de ce nouveau matériel roulant, va gérer le surplus de passagers ? D'un côté, on leur impose certaines choses, faute de quoi ils seront punis au niveau de leur bonus-malus et, d'un autre côté, ils se plaignent déjà qu'il n'y a au départ pas assez de voitures. Je m'interroge donc sur la question de savoir comment la STIB fera pour alimenter convenablement le service. En plus, le bouclage de la ligne 2, pour lequel des travaux sont en cours du côté du dépôt Vandermeeren, nécessitera l'utilisation de plus de rames. En attendant l'arrivée du nouveau matériel roulant, l'exploitation du parc sera maximale. Dès lors, que se passera-t-il en cas de panne, s'il n'y a plus aucun matériel de réserve ?

Le ministre peut-il nous éclairer quant à la maintenance de ce parc d'exploitation en augmentation ?

Selon le directeur « métro », le cahier des charges prévoit que le constructeur propose plusieurs formules de maintenance et la question reste ouverte. Cela ne sous-entend-il pas une volonté de transférer les compétences techniques à un opérateur privé, pour aboutir à terme à une semi-privatisation de la STIB ? Vous me direz, Monsieur le Ministre, que je pose toujours les mêmes questions. Mais, malgré les réponses plutôt favorables que vous nous donnez, j'ai l'impression que la STIB tente d'égratigner le caractère public du service. D'aucuns ont d'ailleurs entendu récemment le directeur général de la STIB parler de fusionner les marchés d'acquisition et de maintenance du matériel roulant. Je voudrais obtenir l'assurance que cela n'engendrera pas la perte de la maîtrise technique et du contrôle des coûts. Ne risque-t-on pas d'aboutir, à brève, moyenne ou longue échéance, à la suppression du service de maintenance de la STIB ?

J'en viens à présent au réaménagement de la gare de l'Ouest. Le bouclage de la petite ceinture est certes — tout le monde en est conscient — un pas décisif dans l'amélioration des transports publics. Comme le ministre l'a précisé lors de la présentation en commission du plan-directeur « métro », cela se fera sans intervention au niveau de l'infrastructure. Le réaménagement de la gare de l'Ouest est pourtant loin d'être négligeable en termes de travaux. Le plan prédispose le site à devenir un véritable nœud modal où chemin de fer SNCB et transports routiers, STIB, De Lijn et, peut-être, TEC circuleront. Dans ce but, la gare de l'Ouest sera réaménagée sur plusieurs niveaux, sous forme de mezzanine, correspondant à la même configuration que la station Mérode. Cela nécessitera, entre autres, la pose sur le site d'une énorme dalle. Le ministre peut-il nous donner des explications et des précisions à propos de ces travaux ? Peut-il nous dire ce qu'il adviendra de ce site sur le plan urbanistique ? Actuellement, il s'agit d'une sorte de « *no man's land* ». Pourra-t-on éventuellement construire sur la dalle ? Dans l'affirmative, quel type de bâtiment ? En fonction de la dalle qui sera posée, on pourra construire du léger ou du lourd.

Dans le cadre de la dépollution du site consécutive à la découverte de métaux lourds dans le sous-sol, de quel ordre sera l'augmentation du coût estimé des travaux ?

Au niveau du dépôt Vandermeeren, envisage-t-on d'y incorporer l'actuel dépôt de trams situé rue d'Enghien, à défaut, de rendre celui-ci moins visible, puisqu'il s'agit d'un véritable chancre urbain ?

J'ai demandé au président de la commission « Infrastructure » d'organiser, dans un avenir proche, une visite des travaux entrepris

sur ce chantier. J'espère que nous pourrons obtenir à cette occasion des explications, avec plans et vues sur site.

Enfin, conformément à l'accord de coopération conclu avec le pouvoir fédéral, quelque 15 millions EUR ont été consacrés aux études de réaménagement de cette gare de l'Ouest. Prévues au budget régional 2002, ces dernières ont été reportées à 2003. Qu'en sera-t-il exactement ? J'ignore en effet où nous en sommes sur le plan des accords. Qu'en est-il de la collaboration entre la SNCB et la STIB à cet égard ?

J'en ai ainsi terminé; mon interpellation n'était pas très longue, Monsieur le Ministre, mais la réponse risque de l'être davantage ... *(Applaudissements sur les bancs PS et Ecolo.)*

Mme la Présidente. — La parole est à Mme Geneviève Meunier.

Mme Geneviève Meunier. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, mon intervention sera également assez brève, car le groupe Ecolo se retrouve assez bien dans les propos de M. Moock.

Nous tenons, tout d'abord, à saluer le travail prospectif de la STIB qui, par son plan directeur, développe une stratégie à plus long terme du métro. Nous avons d'ailleurs entendu un exposé très intéressant du directeur du réseau « métro » de la STIB en commission Infrastructure, où nous avons pu aborder tous les points développés dans cette interpellation.

Le groupe Ecolo aimerait d'ailleurs que la STIB consacre autant d'énergie et de prospection au développement des deux autres modes : le réseau « tram » et le réseau « autobus ». Nous demandons depuis un an que la STIB vienne aussi nous exposer en toute transparence son projet de restructuration du plan « tram » ainsi que les difficultés qu'elle rencontre pour sa mise en œuvre.

En ce qui concerne le nouveau matériel roulant, mon groupe avait posé, en commission de l'Infrastructure, la question de la maintenance de ce matériel. Comme l'a dit M. Moock, le cahier des charges prévoit la possibilité de confier cette tâche à la société qui emportera le marché. J'aimerais dès lors savoir si et quand le marché sera attribué. Le gouvernement a-t-il pris une décision ou a-t-il fait valoir son avis à ce sujet ? Je voudrais lui rappeler la résolution que notre Parlement a votée dans un large consensus pour s'opposer à toute privatisation larvée qui se ferait dans le cadre de la libéralisation européenne du secteur du transport.

Toujours en ce qui concerne le cahier des charges du nouveau matériel roulant, je voudrais aussi poser la question de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Il est essentiel qu'elles soient consultées à propos du cahier des charges, et cela, bien entendu, avant que la décision d'achat ne soit prise.

Quant au réaménagement de la gare de l'Ouest, on nous parle depuis quelque temps d'une gare multimodale; des études vont être lancées dans le cadre de l'accord de coopération État fédéral/régions. Certains évoquent des problèmes techniques : elle sera aménagée à plusieurs niveaux et il semblerait aussi que le transfert modal entre le train et le métro ne soit pas vraiment optimal, en raison d'une rupture de charges : les voyageurs de Denderleeuw, par exemple,

n'auraient pas un accès direct au métro et devraient traverser la route pour y accéder. La note reçue en commission évoque aussi la nécessité de déplacer une voie de la ligne 28.

Ne faudrait-il pas, Monsieur le Ministre, affiner les études et les scénari pour éviter autant que possible les ruptures de charge ? Ne conviendrait-il pas d'avoir, dès à présent, des contacts approfondis avec la SNCB, notamment en vue d'une utilisation de la ligne 28 par les voyageurs ?

Je terminerai mon intervention par le dépôt Vandermeeren. J'ai pris connaissance de la décision prise par le gouvernement le 12 décembre 2002, selon laquelle la région prendrait en charge la dépollution du sol, dont le coût direct est estimé à plus de 3 millions EUR. Je voudrais connaître l'origine de cette pollution et savoir si c'est la STIB elle-même qui sera chargée de l'assainissement. J'aimerais aussi avoir une idée du retard qui en résultera pour le chantier. *(Applaudissements sur les bancs PS et Ecolo.)*

Mme la Présidente. — Le président de la commission organisera une visite du site Vandermeeren.

La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Madame la Présidente, Chers Collègues, je me réjouis de l'intention manifestée par la commission de visiter le chantier Vandermeeren. J'ai moi-même eu le privilège de visiter ce site, particulièrement impressionnant. C'est un des grands chantiers de Bruxelles. Il est tout à fait indiqué que la commission se rende sur place et se fassent donner toutes les explications techniques et autres qui lui paraissent nécessaires. C'est en procédant de la sorte que l'on acquiert une bonne connaissance des dossiers, car les gens du terrain sont les mieux à même de fournir les informations souhaitées.

Pour répondre à l'interpellation de M. Moock et à l'intervention, fort semblable, de Mme Meunier, je voudrais dire, pour commencer, qu'en ce qui concerne l'acquisition du nouveau matériel roulant, la STIB a opté, dans son plan directeur métro 2005-2010, pour la solution de séquences d'exploitation de six minutes de l'antenne Stockel et de six minutes de l'antenne Hermann-Debroux. Cela requiert quinze nouveaux véhicules de type BOA, d'une longueur de 94 mètres. Il va de soi que cette solution tient compte de l'exploitation commerciale du bouclage.

Le comité de gestion de la STIB du 11 septembre 2002 a décidé de lancer la procédure administrative pour l'acquisition de ces rames de métro.

Sur cette base, le gouvernement a pris une décision de principe quant au financement de cette commande de nouveaux véhicules de type BOA.

Lors de son exposé, le directeur du service métro a effectivement énuméré de possibles variantes nécessitant des capacités plus importantes dans d'autres formes d'exploitation. Ces variantes revêtent cependant un caractère prématuré.

Dans l'hypothèse où cette commande ne serait, à terme, pas à même de satisfaire un accroissement encore plus important, des propositions pourraient être formulées pour l'acquisition de véhicules supplémentaires.

Dans une clause spéciale de l'adjudication, la STIB se réserve le droit d'augmenter ce nombre de 15 % endéans les 24 mois de la commande et de passer une ou plusieurs commandes complémentaires endéans les 5 ans de la commande, en fonction d'une réévaluation des besoins à ce moment-là.

Dans l'attente de la livraison des nouvelles rames, et si le besoin se confirme, une modification de la disposition et du nombre de sièges dans les rames actuelles permettrait d'accroître de manière substantielle la capacité du parc actuel. Je pense notamment à la suppression d'un certain nombre de places assises afin de créer davantage de places debout en prévoyant des sièges pliants, des sprontins.

Le bouclage ne sera exploité que lorsque la STIB sera en possession de suffisamment de nouveaux véhicules.

En attendant, des renforts seront organisés sur le réseau, en suivant le rythme de livraison des nouvelles rames.

En cas de panne, le matériel nécessaire sera donc disponible.

Il est normal de s'intéresser à l'aspect « maintenance » lorsque l'on organise un marché pour l'acquisition de nouveau matériel roulant.

De plus en plus souvent, les exploitants de métro souhaitent responsabiliser les constructeurs en ce qui concerne la fiabilité et les coûts d'entretien du matériel qu'ils fournissent, et ce durant toute la durée de vie de ce matériel, qui est d'environ 30 ans.

L'implication éventuelle du constructeur dans la maintenance du matériel livré ne préjuge en rien du statut du personnel de la STIB affecté à cette tâche.

Des expériences en ce sens ont déjà été menées par la STIB en ce qui concerne la maintenance des autobus.

La maîtrise technique ne peut résulter que d'une étroite collaboration entre les constructeurs et le service de maintenance de la STIB.

Il n'y a donc pas lieu de parler de transfert des compétences techniques à un opérateur privé ni d'une semi-privatisation de la STIB.

J'en viens à la deuxième partie de l'interpellation de M. Moock : le réaménagement de la gare de l'Ouest.

L'accès à ce futur nœud intermodal se fera depuis la mezzanine de l'actuelle station gare de l'Ouest, qui est située au niveau de la voirie.

Selon l'étude en cours, cette mezzanine sera agrandie et rénovée pour devenir un bâtiment où les voyageurs trouveront l'accès à l'actuelle station de métro de la ligne 1, à la future station métro du bouclage de la ligne 2 et au nouvel arrêt RER de la SNCB à réaménager.

Dans cette étude, il n'est donc pas question d'y construire une « dalle » qui générerait des problèmes urbanistiques.

Le site de l'ancienne gare de marchandises de Bruxelles-Ouest ne fait pas partie du présent projet.

L'augmentation du coût estimé des travaux, suite à la découverte de métaux lourds dans le sous-sol du futur dépôt de bus Vandermeeren, est estimée à 6,1 millions EUR, dont la moitié est à charge de la région.

Une campagne d'essais est en cours pour évaluer le coût de la dépollution des terres, dans la zone de construction du nouveau dépôt de métro.

Quelque 4 millions EUR seraient éventuellement encore à mettre en œuvre dans le futur, lors de la construction de ce nouveau dépôt de métro au cas où cette pollution se confirmerait dans cette zone.

Mme Meunier m'a demandé d'où venait la pollution. Je n'ai pas fait de recherche mais je peux dire qu'à cet endroit, il y a eu de nombreuses industries.

Mme Geneviève Meunier. — S'agit-il de 2 ou de 6 millions ?

Il y a eu une notification pour 2 millions, mais vous parlez de 6 millions ...

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — J'ai dit que l'augmentation du coût estimé des travaux, suite à la découverte de métaux lourds dans le sous-sol du futur dépôt, est estimée à 6,1 millions EUR, dont la moitié est à charge de la région.

En ce qui concerne le chantier du métro « Delacroix », le coût de la dépollution des terres s'élève aujourd'hui à 1.183.000 EUR.

Les études concernant la pollution ont été conduites par l'IBGE.

Le dépôt Vandermeeren sera un dépôt mixte pour bus et métro.

Il n'est donc pas prévu d'y incorporer l'actuel dépôt de tramways de la rue d'Enghien.

Dans l'accord de coopération avec l'Etat fédéral, le budget pour l'étude des environs de la gare de l'Ouest est effectivement inscrit sur 2003.

Le montant de 15 millions EUR, dont vous faites mention, ne correspond pas à ces études, mais bien au coût de la construction d'un terminus pour le métro pour la ligne 1A, à la gare de l'Ouest.

Les estimations définitives de l'ensemble des travaux de métro et de la SNCB seront établies dans le courant de 2003.

La collaboration entre la SNCB et la STIB est excellente et se déroule de manière systématique et régulière.

Des contacts techniques sont en cours entre la SNCB et la STIB pour définir l'offre ferroviaire à mettre en œuvre dans le cadre de la gare de l'Ouest.

Le réaménagement de l'arrêt RER, qui résulte des travaux pour le métro, est étudié par l'AED, en coordination avec la STIB et la SNCB, et sera inclus dans les marchés de travaux de la région.

Vous aurez compris, Madame la Présidente, que cela représente un travail considérable. Les aléas sont nombreux et des vérifications doivent encore être faites.

Je suis persuadé que la visite que vous ferez à ce chantier très important vous permettra de voir tous les détails techniques et vous éclairera bien mieux que ma réponse à l'interpellation.

M. Alain Adriaens. — Rassurez-nous, Monsieur le Ministre.

Ce n'est pas parce qu'il est pollué que vous nous envoyez sur ce terrain ?

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Non, oserais-je ? ...

Mme la Présidente. — M. Chabert a au moins la délicatesse de ne pas vous agresser collectivement ni individuellement. Le site n'est pas pollué, c'est la raison pour laquelle nous allons le visiter.

La parole est à M. Michel Mook.

M. Michel Mook. — Madame la Présidente, je voudrais tout d'abord remercier le ministre pour le caractère détaillé de sa réponse. Je voudrais néanmoins lui poser une question sur le problème de la maintenance. J'ai bien compris ce qu'il a dit concernant la responsabilisation du vendeur de rames et que cela ne diminue en rien les qualités du personnel de maintenance de la STIB. Mais ne va-t-on pas assister, à moyen ou à long terme, à une forte diminution de ce personnel, puisqu'une bonne partie de la maintenance sera confiée au fournisseur de rames ? Si le service n'est pas supprimé, on va peut-être se rendre compte de son extinction progressive. Dès lors, il y aura aussi une diminution du nombre de personnes employées à la STIB.

Mme la Présidente. — En fonction de l'agenda des travaux, le président de la commission prévoira une visite du site.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

QUESTIONS ORALES

MONDELINGE VRAGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les questions orales.

Aan de orde zijn de mondelinge vragen.

Je signale que l'heure des votes a été reportée à 18 h 30.

En attendant l'arrivée du Ministre-Président M. François-Xavier de Donnea, qui répondra à la question orale de M. Christos Doukeridis, je propose de passer à la question orale de M. Philippe Smits.

QUESTION ORALE DE M. PHILIPPE SMITS A M. JOS CHABERT, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES TRAVAUX PUBLICS, DU TRANSPORT ET DE LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LA SIMPLIFICATION DES PROCEDURES DE LASTIB EN FAVEUR DES PERSONNES DU TROISIEME AGE »

QUESTION ORALE JOINTE DE M. MICHEL MOOCK CONCERNANT « L'ABONNEMENT DE LA STIB POUR LES SENIORS »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER PHILIPPE SMITS AAN DE HEER JOS CHABERT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET OPENBARE WERKEN, VERVOER, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE VEREENVOUDIGING VAN DE PROCEDURES VAN DE MIVB VOOR DE 65-PLUSERS »

TOEGEVOEGDE MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER MICHEL MOOCK BETREFFENDE « HET MIVB-ABONNEMENT VOOR 65-PLUSERS ».

Mme la Présidente. — La parole est à M. Philippe Smits pour poser sa question.

M. Philippe Smits. — Madame la Présidente, avec tout l'humour qui le caractérise, M. le Ministre aura très certainement apprécié à sa juste valeur les publicités d'une firme de téléphonie qui sont passées durant toutes les vacances de Noël sur nos chaînes de télévision.

Dans l'une, l'on voit un monsieur pressé de se rendre à la toilette des hommes et qui a, face à lui, une dame consciencieuse, précise et méthodique, qui lui expose les multiples tarifs différenciés et les procédures d'obtention rapide d'un morceau de papier de toilette à la rose. Eu égard à la tête du client, on peut, sans se tromper, dire qu'elle aurait plus intérêt à louer, pendant le temps de l'explication, des langes sans fuite à usage immédiat !

Une seconde publicité, plus coquine celle-là, nous présente deux quadragénaires enamorés qui ne souhaitent qu'une chose, c'est qu'on leur tende, sans autre forme de procès, la clé de la chambre d'hôtel qu'ils viennent louer pour quelques heures.

Là aussi, le réceptionniste, devant les clients atterrés, présente avec conscience, minutie et un parfait sentiment du devoir accompli, l'étendue multiple de ses tarifs, réductions et procédures.

Clairement, ces publicités visent un concurrent qui s'est fait une spécialité du tarif multiple, compréhensible par n'importe quel ingé-

nieur en aéronautique possédant, en plus, un MBA d'Harvard.

A la suite de ma précédente question orale, j'ai échangé un important courrier avec les associations du 3^e âge sur le principe de la gratuité à toute heure du jour pour les plus de 65 ans.

Rappelez-vous, Monsieur le Ministre, je plaçais pour que cette gratuité se fasse 24 heures sur 24.

J'ai été frappé que, dans tous les courriers reçus, les porte-parole des plus de 65 ans mettent unanimement l'accent sur la volonté que le service soit très simple et directement accessible.

En effet, ils craignent les cohues pendant le compostage d'un billet, la perte d'une canne ou de paquets, la nécessité de devoir se presser pour effectuer une opération de contrôle qui leur paraît indispensable, mais périlleuse à leur âge. Je n'invente rien. Je cite les extraits de lettres qui me sont parvenues.

Vous avez transmis aux personnes du 3^e âge, à la signature du directeur stratégie clients, une lettre d'information qui a pour but d'expliquer aux personnes du 3^e âge où et comment elle bénéficient de la mobilité gratuite.

Sans rire, ce monsieur, que je crois certainement fort compétent, nous dit que la réponse est « simple ». De plus, le document apparaît sous le slogan de la STIB « On va vous faciliter la ville » !

Ensemble, si vous le voulez bien, Monsieur le Ministre, puisque j'ai apporté la lettre, nous allons la détailler. Cette lettre « simple » présente toutefois un certain nombre de problèmes. Après les mots « A partir de 9 heures du matin » indiqués en grand — c'était clair, je vous le concède —, voici ce que l'on pouvait lire : « La STIB a dès lors le plaisir de vous faire parvenir ci-joint, votre titre de transport personnel. Celui-ci est composé de votre carte client et d'un abonnement « 65+ ». Ces deux documents sont indispensables et indissociables. ».

Ensuite, il y est question de la TEC et de De Lijn. Puis, la conclusion est la suivante : « La STIB est persuadée que vous profiterez pleinement et en toute facilité de cet avantage. ».

Enfin, pour que chacun comprenne bien, il est indiqué : « Nouveau : valable toute la journée », et en tout petits caractères, « Attention : après 9 heures du matin ». Qu'est-ce que cela signifie ? C'est difficile à comprendre.

Ma maman qui se trouve en ce moment dans la tribune du public et qui, contrairement à moi-même, prend souvent les transports en commun, a reçu le document en question. Avec le concours de ma secrétaire — elle aussi extrêmement qualifiée — elle a tenté de remplir « facilement » le questionnaire.

Certaines personnes m'ont dit qu'« à deux, il leur avait fallu une heure ». J'ai interrogé une dame dont la mère est âgée de 92 ans : c'était pire, celle-ci n'ayant rien compris, l'abonnement est allé à la poubelle !

A côté de vos services, la firme de téléphonie me paraît avoir des tarifs d'une simplicité biblique. Je crains que l'autre firme ne vous prenne comme prochaine cible de ses prochaines publicités. Mais,

c'est vrai que le rire est le propre de l'homme et que le ridicule ne tue plus ! Ou alors un tout petit peu ...

Pour conclure, je voudrais vous dire que j'ai beaucoup réfléchi à cette problématique. Je pense que vous faites provisoirement fausse route et ce, pour trois raisons. La première rejoint l'avis de votre directeur-général que j'ai entendu hier à la télévision.

Il dit que « la gratuité totale, c'est mettre les personnes aisées comme les personnes démunies sur un pied d'égalité. La gratuité totale ne se justifie que s'il n'y a plus aucun contrôle et que les économies ainsi réalisées compensent ou même dépassent l'absence de recettes ».

Je viens de vous démontrer que vous faites tout le contraire :

- des frais énormes d'envois postaux;
- des frais non diminués de contrôles;
- des frais de statistiques supplémentaires.

Et, en finale, un marketing direct qui n'apporte aucune publicité positive pour les transports en commun de la STIB.

Or, comme vous nous l'avez brillamment expliqué, ce type de mesures a pour but que les gens voyagent plus avec la STIB et moins avec leur voiture, pour que Robert Delathouwer soit satisfait !

Le but final de la manœuvre est d'inciter les personnes du 3^e âge à moins utiliser leurs véhicules personnels et à plus emprunter les transports en commun.

Là aussi, le but ne sera sans doute pas atteint.

Il est facile de critiquer, comme dirait M. le Ministre-Président, mais encore faut-il pouvoir proposer.

A votre place qu'aurais-je fait ?

- 1) Accorder la gratuité totale à toutes les personnes de plus de 55 ans disposant de peu de ressources financières. En effet, c'est à partir de 55 ans, l'âge de la pré-pension, et non à 65 ans, l'âge des pensions, que les gens qui connaissent des difficultés sont fragilisés et deviennent moins mobiles.

Je vous incite à écouter l'interview de votre directeur général d'hier sur la RTBF qui disait exactement la même chose que moi.

- 2) Avec le montant des recettes ainsi récupérées, vous auriez pu y accorder un abonnement de faveur à un prix de motivation aux plus de 65 ans. Je rejoins là votre objectif qui est de diminuer l'usage de la voiture en ville, ce qui est très bien.
- 3) Toujours avec le montant des recettes ainsi récupérées, vous auriez pu favoriser, par un meilleur aménagement, des espaces de convivialité vis-à-vis des personnes âgées.

Je vous jure que l'ensemble du courrier que j'ai reçu reflète un problème de facilité pour ces personnes. Elles sont inquiètes. Le fait

que dans les trams on instaure des complications, qu'il y a trop de contrôles, trop de difficultés à se mouvoir, les panique.

Pensez-vous, Monsieur le Ministre, seul contre beaucoup, poursuivre votre politique initiée en 2002 ?

Comment comptez-vous tenir au courant notre Parlement des résultats acquis et des problèmes constatés ?

Avant de vous remercier, Monsieur le Ministre, de la qualité de votre écoute qui est parfaite et de celle de vos réponses qui sont toujours particulièrement construites, je pense qu'il serait bon que vous changiez d'avis parce que nous avons raison et vous pas. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

Mme la Présidente. — La parole est à M. Michel Moock pour poser sa question jointe.

M. Michel Moock. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, je me limiterai à un problème, lié à l'abonnement pour les plus de 65 ans.

Cet abonnement se présente sous la forme d'une carte de banque munie d'une bande magnétique que l'utilisateur senior se doit de valider à chaque entrée dans un quelconque transport en commun. J'ai appris qu'on avait laissé la liberté de le faire jusqu'au 1^{er} février avant de l'y obliger.

D'après les déclarations de la STIB, cette formule tendrait à se généraliser aux autres catégories d'utilisateurs. Ce serait une bonne chose parce que beaucoup de personnes s'imaginent que tous ceux qui prennent le tram, le bus ou le métro sans pointer, sont des fraudeurs. Pour le public, il serait intéressant de voir que ces utilisateurs « composent ».

J'aimerais, Monsieur le Ministre, vous interroger sur les aspects techniques concernant la bande magnétique.

Tout d'abord, j'ai constaté que sur l'abonnement est inscrit un numéro. Je suppose qu'il est également repris sur la piste magnétique.

(*M. Marc Cools, Vice-Président, remplace Mme Magda De Galan, Présidente, au fauteuil présidentiel.*)

(*De heer Marc Cools, Ondervoorzitter, vervangt Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, in de voorzitterszetel.*)

Je voudrais aussi savoir si on y retrouve également le numéro national et éventuellement d'autres renseignements.

Le fait de devoir le valider à chaque trajet correspond-il à une volonté de traçabilité de cette catégorie d'utilisateurs ou de l'ensemble des utilisateurs ?

Dans l'affirmative, cette traçabilité est-elle anonyme ? Ou existe-t-il une information, directe ou indirecte, sur l'identité de l'utilisateur ? Si oui, ces informations sont-elles archivées ? Sont-elles consultables, et par qui ? Font-elles l'objet d'une déclaration à la commission de la Protection du Droit à la Vie privée ?

Nous comprenons bien, Monsieur le Ministre, que la STIB cherche à avoir la meilleure connaissance qui soit de son réseau et de son utilisation par la clientèle. Mais, je ne sais pas s'il est très pertinent de détenir des données personnelles qui, de toute évidence, risquent de menacer tôt ou tard la vie privée des utilisateurs d'une manière ou d'une autre. (*Applaudissement sur divers bancs.*)

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — Monsieur le Président, Chers Collègues, on revient aujourd'hui sur la question de l'obligation pour les seniors de valider leur abonnement « plus 65 » chaque fois qu'ils empruntent le réseau de la STIB, comme c'est déjà le cas chez *De Lijn*.

Comme je l'ai expliqué lors de la séance plénière précédente, cette validation s'explique par le désir de mieux connaître l'utilisation du réseau par les voyageurs. A terme, cela doit permettre d'arrêter, de façon encore plus précise, le coût du transport. Par ailleurs, cette validation fournit des enseignements utiles quant à l'utilisation précise selon les lignes.

Ainsi, il doit être possible pour la STIB de mieux connaître le comportement de sa clientèle et d'adapter son offre de transport en fonction des besoins réels. D'ailleurs, la STIB a l'intention de demander à terme à tous les détenteurs d'un abonnement de faire de même.

Il va de soi que la STIB n'est pas en mesure de déterminer, directement ni indirectement, le lien entre le numéro de l'abonnement délivré et les voyages que son détenteur a effectués.

En d'autres mots, l'anonymat des seniors comme pour les autres est tout à fait assuré et il n'est aucunement question d'une atteinte à la vie privée.

La commission pour la Protection de la Vie privée a examiné en profondeur cette problématique avant que la STIB n'ait eu accès au Registre national avec cet objectif.

Le nombre de seniors qui se plaignent de la contrainte de devoir valider leur abonnement est en général relativement limité, même si je peux comprendre les nuisances que l'adoption de cette habitude peut causer au voyageur concerné. Un grand nombre de seniors sont d'ailleurs habitués de longue date à valider leur titre de transport car ils voyageaient auparavant avec une carte à un, cinq ou dix voyages, et ces cartes doivent être validées également.

Mais le nombre de seniors qui s'en préoccupent reste malgré tout peu important par rapport aux nombreux seniors qui se montrent très satisfaits qu'ils puissent enfin voyager gratuitement avec les transports en commun, tout comme les personnes de leur âge du reste du pays. En outre, ils sont contents d'avoir reçu un abonnement qui leur a été envoyé automatiquement par la poste, sans qu'ils n'aient dû entreprendre quelque démarche que ce soit.

Si le gouvernement a instauré la gratuité des transports en commun pour les plus de 65 ans, cela s'est fait à la demande du Parlement qui avait unanimement appuyé une résolution à ce sujet.

Pour rencontrer la préoccupation de l'introduction d'un tarif préférentiel pour les personnes socialement plus fragiles, le gouvernement avait déjà opté auparavant pour l'instauration de l'abonnement VIPO, lequel a connu depuis lors un énorme succès.

Je continue, dès lors, à croire que l'on passe à côté de l'essentiel de la question dans cette discussion sur l'instauration de la gratuité des transports en commun.

Il me paraît que nous sommes en train de jeter le bébé avec l'eau du bain. Soyons satisfaits que la région ait pu libérer les moyens nécessaires à la gratuité des transports en commun pour les plus de 65 et les jeunes et de la façon dont cela a pu se faire, tout en sachant que la perfection n'est — hélas — pas de ce monde.

M. le Président. — La parole est à M. Philippe Smits.

M. Philippe Smits. — Monsieur le Président, M. le ministre a parfaitement raison. Sa mesure est bonne. Il l'a prise à la demande du Parlement. C'est parfait. Quatre-vingt pour cent du chemin a été fait.

Je voudrais attirer l'attention du ministre pour que, au-delà de la réponse fort technique que lui a remis son cabinet, il réfléchisse en tant qu'homme sur la question de savoir s'il ne serait pas positif pour tout le monde d'accorder la gratuité à tous les plus de 65 ans sans contrôle, sur la base de leur carte d'identité. Chacun en serait profondément satisfait et le ministre aurait pris une mesure satisfaisante à 100 %, ce pour quoi nous pourrions l'applaudir bruyamment.

M. le Président. — La parole est à M. Michel Moock.

M. Michel Moock. — Monsieur le Président, je prends acte de la réponse du ministre qui me garantit qu'il y a anonymat au niveau de l'abonnement et de l'utilisation des renseignements qu'il peut donner. Je lui fais confiance.

M. le Président. — La parole est à M. Jos Chabert, ministre.

M. Jos Chabert, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Travaux publics, du Transport et de la Lutte contre l'Incendie et l'Aide médicale urgente. — La réplique de M. Moock est la sagesse même, il me fait confiance.

M. le Président. — Les incidents sont clos.

QUESTION ORALE DE M. CHRISTOS DOULKERIDIS A M. FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTRE-PRESIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DES POUVOIRS LOCAUX, DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE, DES MONUMENTS ET SITES, DE LA RENOVATION URBAINE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE, CONCERNANT « L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE DANS LE DOSSIER « VOLS DE NUIT » »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER CHRISTOS DOULKERIDIS AAN DE HEER FRANÇOIS-XAVIER DE DONNEA, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFD-

STEDELIJKE REGERING, BELAST MET PLAATSELIJKE BESTUREN, RUIMTELIJKE ORDENING, MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN, STADSVERNIEUWING EN WETENSCHAPPELIJK ONDERZOEK, BETREFFENDE « HET STANDPUNT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING IN HET DOSSIER VAN DE NACHTVLUCHTEN »

M. le Président. — La parole est à M. Christos Doulkeridis pour poser sa question.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, j'avais déposé cette question orale il y a une dizaine de jours. Le hasard fait qu'elle arrive à l'ordre du jour de notre Assemblée aujourd'hui, c'est-à-dire après le comité de concertation qui s'est réuni ce matin.

Ma question avait pour but initial de vous demander avec quel type de mandat vous alliez aborder cette question.

Vous ne vous étonnez donc pas que je sorte un peu du cadre de cette question et que j'aborde également ce qui a été discuté ce matin.

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Le Règlement vous prie de lire le texte de votre question orale. Si vous voulez intervenir plus largement, vous devez déposer une demande d'interpellation.

M. Christos Doulkeridis. — Vous ne voulez pas avoir ce débat ?

M. Jean-Pierre Cornelissen. — Il faut un débat bien construit au cours duquel chacun peut intervenir et pas seulement celui qui a posé une question orale.

M. le Président. — Le Règlement prévoit effectivement que lorsqu'on pose une question orale, on lise le texte qui a été déposé.

M. Christos Doulkeridis. — C'est surréaliste !

Mme Marion Lemesre. — Vous trouvez un artifice de procédure pour intervenir seul.

M. Christos Doulkeridis. — Lequel ?

M. le Président. — Monsieur Doulkeridis, vous devez lire le texte écrit que vous avez introduit et écouter la réponse du ministre. Ensuite, il vous est loisible de poser une question complémentaire, dont le temps de parole est strictement limité. Vous pourrez alors aborder le thème qui vous est cher, à savoir ce qui s'est passé ce matin, mais ce sera limité à deux minutes.

M. Christos Doulkeridis. — Pour la réplique ou pour l'ensemble ?

M. le Président. — Pour la réplique.

Je vous demande maintenant de lire le texte de votre question.

M. Benoît Cerexhe. — La question de M. Doulkeridis intéresse tout le monde. On peut élargir un peu le débat. Nous ne sommes pas pressés par le temps.

M. le Président. — Écoutons M. Doulkeridis. Dans le cadre de sa réplique, il abordera éventuellement les développements nouveaux de ce matin.

M. Christos Doulkeridis. — Je vais donc lire ma question.

A l'initiative de la ministre fédérale de la Mobilité, en concertation et avec l'accord explicite des trois régions, un accord est intervenu réglant la problématique générale des vols de nuit au départ de l'aéroport de Bruxelles-National.

Cet accord initié en février 2000, à défaut de prévoir une interdiction totale des vols de nuit initialement proposée par la ministre fédérale des Transports mais rejetée, à l'époque, par toutes les autres parties, s'articule autour des principes suivants :

- diminution générale du bruit des avions avec une interdiction progressive des avions les plus bruyants (l'interdiction totale est prévue pour la mi-mars) et approuvée par votre Ministre-Président, Madame Lemesre;
- concentration progressive des routes aériennes vers les zones les moins densément peuplées, tant pour des raisons de diminution de l'exposition sonore que pour des raisons impérieuses de sécurité.

Depuis quelques semaines, cet accord est remis en question plus ou moins officiellement par des responsables flamands.

Mme Marion Lemesre. — Par Agalev !

M. Christos Doulkeridis. — Mais, vous êtes mal à l'aise avec ce dossier, Madame Lemesre !

M. le Président. — Veuillez ne pas interrompre M. Doulkeridis et laissez-le poser sa question !

M. Denis Grimberghs. — Monsieur le Président, tous les chefs de groupe ont le temps d'intervenir. Je constate que Mme Lemesre trépigne. Qu'on l'écoute, elle a des choses à nous dire !

M. le Président. — Monsieur Grimberghs, la parole est à M. Doulkeridis, écoutons-le !

M. Christos Doulkeridis. — Face à ces réactions des responsables flamands — dont Agalev, j'assume — le gouvernement fédéral, par l'intermédiaire de la ministre des Transports, s'est montré déterminé à faire respecter l'accord de février 2002.

Jusqu'à présent et à en croire les communications publiées par l'agence BELGA, la Région bruxelloise ne s'est pas exprimée d'une seule voix, puisque tant M. Chabert que M. Vanhengel ont tenu des propos très différents de ceux tenus par MM. De Donnea et Gosuin à l'époque.

J'ajoute ces précisions car le texte renvoie à une annexe et, comme je ne tiens pas à vous donner lecture de toutes les annexes, je suis obligé d'en faire un petit résumé.

La Région bruxelloise ne s'est pas exprimée d'une seule voix, ce qui pourrait très rapidement se montrer préjudiciable au respect de l'accord.

Le Ministre-Président peut-il me signaler quelle est la position officielle du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale dans ce dossier ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, je remercie M. Doulkeridis pour sa correction. En effet, il s'en est tenu au règlement et c'est tout à son honneur.

Je voudrais dire à M. Doulkeridis que ce matin, figurait effectivement à l'ordre du jour du comité de concertation, le point concernant le bruit des avions, l'accord qui était intervenu dont certains ont demandé qu'il soit revu.

Je me suis donc rendu ce matin à cette réunion en compagnie des ministres fonctionnellement compétents, à savoir : MM. Chabert et Gosuin en tant que ministres sectoriels. Nous y avons été saisis d'une série de propositions.

A la suite d'une longue discussion, qui a duré près de quatre heures, le premier ministre, ayant par ailleurs tenu compte de toute une série de remarques que nous avons faites pour éviter la remise en question des principes fondamentaux de l'accord de novembre, a fait une proposition, appuyée par l'ensemble des ministres du gouvernement fédéral.

Nous l'avons examinée et après avoir pris contact avec l'ensemble des forces politiques composant la majorité fédérale et la majorité régionale en Flandre et à Bruxelles, nous avons décidé d'accepter la proposition du gouvernement fédéral, qui était d'ailleurs une version remaniée par rapport à une série de versions antérieures, et qui tenait compte des préoccupations essentielles de la Région bruxelloise mais aussi de la Région flamande. Cet accord est équilibré. Il permet de réduire, dans une certaine mesure, le survol de Haren. Il comporte en contrepartie que nous acceptons que trois avions par nuit, soit 12 % des vols de nuit, — par le truchement de Boeing 757, les avions les moins bruyants du marché, — puissent survoler Bruxelles. Cela représente trois avions de plus que prévu dans l'accord de novembre, mais c'est toujours moins que la situation *ex ante*. Cela permet également de consolider l'emploi à Zaventem. Pour moi, l'emploi c'est très important et cela permet d'obtenir de la direction de New DHL, qui est une société regroupant l'ancien DHL ainsi que d'autres sociétés telles que Deutsche Post, Danzas, Europe Express, etc. qu'elle établisse ici son quartier général qui est purement administratif et n'implique aucun vol en plus à Bruxelles.

Sur le plan de l'emploi, nous consolidons toute une série de choses.

Les 727, extrêmement bruyants, sont retirés tout de suite. Le MB11, qui est également un avion bruyant et qui vole vers New

York tous les jours, ne survolera pas Bruxelles, et les A300 seront remplacés par des 757.

Quelle était l'alternative ?

A un moment donné, j'ai fait cette proposition : si l'on ne peut pas s'entendre, revenons-en à la situation de 2000. Mais alors cela signifiait que le travail de trois ans de Mme Durant était réduit à néant, que le gouvernement fédéral aurait eu des difficultés à expliquer tout cela. Nous sommes quand même les uns et les autres représentés dans ce gouvernement fédéral, vous aussi à ma connaissance, Monsieur Doulkeridis.

Cela signifiait également que l'on rétablissait dans son intégralité la route Chabert et que donc le week-end il y aurait 19 à 20 000 vols sur Bruxelles. On abandonnait à ce moment-là le programme d'isolation et on créait l'insécurité de l'emploi à DHL. Face à tout cela, je pense que l'accord, qui est intervenu et qui est d'ailleurs soutenu par la ministre de la Mobilité, Mme Durant, est un bon accord.

Il demande finalement très peu de concessions à Bruxelles, par rapport à la situation au mois de novembre. Les Flamands font d'ailleurs aussi des concessions, ils mettent donc aussi de l'eau dans leur vin. Je ne pense donc pas que l'on puisse dire qu'il y a un vainqueur flamand et un perdant bruxellois ou un gagnant bruxellois et un perdant flamand. Ce débat-là est tout à fait dérisoire. Je pense également que nous consolidons un accord qui permettait d'éviter le survol de Bruxelles par un grand nombre d'avions par rapport à la situation de 1999 et 2000. Nous sauvegardons les lignes directrices et les principes fondamentaux de l'accord de novembre.

Je pense comme l'a dit très justement le ministre Chabert, qui s'occupe non seulement de routes mais aussi de philosophie, que la perfection n'est pas de ce monde. Cet accord qui a été avalisé par les plus hautes autorités politiques des majorités existantes aux niveaux fédéral et régional doit être soutenu.

Il est certain que si à l'un ou l'autre niveau, autre que Bruxelles, on n'appliquait pas cet accord avec la loyauté fédérale qui s'impose, nous reverrions notre position. Mais je pense que cet accord permet de démontrer une fois de plus que dans ce pays, les entités fédérées sont capables de faire preuve de loyauté fédérale les unes par rapport aux autres et au gouvernement fédéral.

Donc, je ne doute pas que les ministres chargés d'appliquer l'accord, le feront avec la plus grande loyauté, avec la plus grande conscience professionnelle et qu'ils demanderont également à leurs troupes de défendre loyalement l'accord intervenu.

M. le Président. — La parole est à M. Doulkeridis qui souhaite répliquer ou poser des questions complémentaires.

M. Christos Doulkeridis. — Monsieur le Président, paradoxalement, par rapport à mon texte initial, M. de Donnea n'a pas du tout répondu à ma question.

Il a répondu à ce qui s'est passé ce matin. Mais, il n'a pas répondu à la question de savoir avec quel mandat il est allé à ces négociations. Je pense que cette question est importante. Personnellement, je veux bien aborder la question de la loyauté fédérale, ques-

tion extrêmement importante aussi dans un pays comme la Belgique et qu'il faut toujours avoir en tête quand on va négocier.

Cela dit, la loyauté fédérale fait en sorte aussi que, dans une négociation entre plusieurs parties, il convient que chacune d'elles défende au mieux ses intérêts. Et là la question que je voulais poser était : quels étaient les intérêts qui allaient être défendus.

La question de l'emploi est extrêmement importante. Vous avez raison de le souligner. La première proposition d'Isabelle Durant était radicale et elle disait : il faut l'interdiction totale des vols de nuits. Ensuite, cela a provoqué un débat et dans celui-ci est apparue la question de l'emploi. On l'a abordée sereinement. On en est arrivé à une conclusion : il était possible d'entrer dans une logique de travail qui intégrait tant les préoccupations liées à l'emploi que les préoccupations liées aux nuisances sonores, que celles concernant la sécurité. Et c'est dans ce sens effectivement qu'est intervenue une tentative de réduction, pour tous les vols, du bruit qui était émis et donc une interdiction progressive de tous les avions bruyants.

C'est un point très positif de l'accord d'aujourd'hui, sur lequel Mme Durant a également travaillé avec DHL, à savoir anticiper l'interdiction totale des avions les plus bruyants. Ce sera mis en vigueur demain.

En ce qui concerne le deuxième principe qui a été défendu, — j'avoue ma perplexité quant à la manière dont vous l'avez abordé — c'est la question qui repose sur le principe — cela a été une des avancées majeures de cette législature — de se focaliser autour du concept de zones les moins densément peuplées, tant pour des raisons de nuisances sonores que de sécurité.

Je pense que le fait d'accepter que trois avions par nuit puissent survoler partiellement le centre de Bruxelles constitue un retour en arrière par rapport à la logique qui consiste à concentrer les vols là où il y a le moins de population, surtout pour des raisons de sécurité. A cet égard, l'attitude des représentants bruxellois ne m'a pas paru lisible ni compréhensible.

Je voudrais donc savoir quelle était la nature de votre mandat sur cette question. Je m'étais déjà interrogé à ce sujet avant le début des négociations et la réponse que j'avais pu obtenir avait été tout sauf claire, ce qui explique peut-être finalement la façon dont les choses se sont déroulées.

Enfin, j'ai entendu M. Tomas déclarer qu'il ne se sentait pas solidaire de cet accord. Le Ministre-Président pourrait-il me dire quelles conséquences cette déclaration d'un membre de l'Exécutif pourrait avoir ?

M. le Président. — La parole est à M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — Monsieur le Président, le mandat que nous avions était de négocier de façon à nous écarter le moins possible de l'accord du mois de novembre. C'est ce que nous avons fait. Je répète que si nous avions refusé de négocier, nous en serions revenus à la situation qui prévalait en 2000.

Cela n'aurait peut-être pas été une catastrophe pour la Région bruxelloise mais cela aurait quand même présenté certains inconvénients : disparition du programme d'isolation, quelques milliers d'avions en plus le week-end sur l'ancienne route Chabert, etc.

Nous avons donc estimé qu'il valait mieux accepter le vol de ces trois avions par nuit plutôt que de faire sauter tout l'édifice, d'autant que nous avons une proposition contresignée — ou, en tout cas, formellement approuvée devant témoins, c'est-à-dire nous — par Mme Durant. A partir du moment où il y avait un engagement de la totalité du gouvernement, nous avons pensé qu'il était préférable d'accepter le vol de ces trois avions, qui représentent 12 % des vols de nuit, que de camper sur une position qui aurait probablement conduit à des situations très dommageables pour nombre de gens.

Pour le reste, Monsieur Doulkeridis, chacun peut avoir les états d'âme qu'il veut à propos d'un tel accord. Dans ce genre de négociations, on avance par itération progressive, chacun se rapprochant un peu du point de vue de l'autre. C'est précisément ce qui s'est passé ce matin. J'ai consulté à plusieurs reprises les partenaires de la majorité et vous pensez bien que je ne me suis pas avancé sans garantie.

M. le Président. — La parole est à M. Doulkeridis pour une réplique.

M. Christos Doulkeridis. — C'est bien là qu'un couac s'est produit dans les négociations de ce matin : vous êtes arrivé à une situation où vous avez approuvé l'accord qui vous était présenté sans avoir été en mesure d'avancer une proposition de la Région bruxelloise qui soit relativement ferme et susceptible de préserver les intérêts spécifiques des Bruxellois dans une problématique.

A l'avenir, c'est un des enjeux primordiaux et cet exemple montre une fois encore la faiblesse de Bruxelles par rapport au fédéral.

M. François-Xavier de Donnea, Ministre-Président du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé des Pouvoirs locaux, de l'Aménagement du Territoire, des Monuments et Sites, de la Rénovation urbaine et de la Recherche scientifique. — J'étais couvert par les chefs de tous les partis de la majorité.

M. le Président. — L'incident est clos.

Mme Béatrice Fraiteur. — Je voudrais, Monsieur le Président, formuler quelques commentaires ...

M. le Président. — Je regrette, Madame, mais le Règlement relatif aux questions orales ne vous y autorise pas. Il prévoit que l'intéressé pose sa question et que le ministre y réponde, sans autre intervention.

M. Benoît Cerexhe. — Mme Fraiteur a le droit de s'exprimer, Monsieur le Président, car elle aurait voulu poser une question d'actualité, qu'elle n'a pas pu développer parce qu'une question orale traitait du même sujet.

C'est une question de procédure. Voilà comment les choses se passent ici : on demande à M. Doulkeridis de se limiter à sa question

orale et M. le Ministre-Président répond à la question d'actualité que Mme Fraiteur voulait poser. Cela ne va pas !

M. le Président. — Vous pouvez toujours formuler des remarques à ce sujet lors de la prochaine réunion du Bureau élargi.

M. Benoît Cerexhe. — Je le ferai.

M. le Président. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. GUY VANHENGEL, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGÉ DES FINANCES, DU BUDGET, DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES RELATIONS EXTERIEURES, CONCERNANT « L'ACCORD GENERAL SUR LE COMMERCE DES SERVICES (AGCS) »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMSAAN DE HEER GUY VANHENGEL, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET FINANCIEN, BEGROTING, OPENBAAR AMBT EN EXTERNE BETREKKINGEN, BETREFFENDE « HET ALGEMEEN AKKOORD OVER DE HANDEL IN DIENSTEN ».

M. le Président. — M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement, répondra en lieu et place de M. Vanhengel, ministre.

La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, je vous lis donc le texte de ma question orale, adressée au ministre Vanhengel :

Le 24 mai 2002, je vous interpellais au sujet de la position régionale dans la négociation AGCS. A ce moment l'agenda des négociations AGCS nous renvoyait au 30 juin 2002, date à laquelle seraient connues les demandes des pays tiers en matière d'ouverture des marchés et services.

Nous sommes à la veille d'une seconde date fatidique puisque le 30 mars 2003, les Etats membres de l'Union européenne doivent faire parvenir à la Commission européenne la liste des services qu'ils sont prêts à libéraliser et à quelles conditions. Et cela en réponse aux demandes introduites par des pays tiers et qui auraient été exprimées en date du 30 juin dernier.

Les décisions qui seront prises sont lourdes de conséquences au vu du caractère irréversible des décisions, puisqu'il est inscrit dans l'AGCS que « le processus de libéralisation progressive sera poursuivi à chacune des séries de négociations régulières menées en vue d'élever progressivement le niveau de libéralisation ». L'objectif est donc, non de réduire le niveau de libéralisation, mais de l'augmenter petit à petit.

Et il ne s'agit ni plus, ni moins que de se voir retirer des capacités de développer des politiques sociales, économiques et culturelles adaptées aux spécificités de notre région. Car ce sont bien l'ensemble

des services du secteur tertiaire que visent les dispositions de l'AGCS, en ce y compris les services gérés par le public et ceux que le pouvoir public confie à des acteurs privés et des associations. L'article 1^{er} de l'AGCS parle de « tous les services de tous les secteurs, à l'exception des services fournis dans l'exercice du pouvoir gouvernemental » et définit ce dernier comme celui qui n'est fourni ni sur une base commerciale, ni en concurrence avec un ou plusieurs fournisseurs de services. Les services dans le domaine de l'éducation, de la santé et de l'environnement sont, aujourd'hui, dans tous nos pays, en concurrence entre un secteur public et un secteur privé. Des politiques qui permettent à l'ensemble de nos concitoyens un accès à des droits fondamentaux seront donc ouvertes à la concurrence internationale. Ce risque, notre Conseil l'avait déjà dénoncé par sa résolution de 1999 relative à l'OMC.

Je souhaiterais poser les questions suivantes au ministre :

Quelles ont été jusqu'à présent les demandes d'accès au marché qui relèvent de la compétence de notre région qui lui ont été transmises ?

Comment la région s'assurera-t-elle qu'elle continuera à jouer un rôle régulateur et permettre un accès aux services fondamentaux à tous les Bruxellois ?

(Mme Magda De Galan, Présidente, reprend place au fauteuil présidentiel.)

(Mevrouw Magda De Galan, Voorzitter, treedt opnieuw als voorzitter op.)

Quelles sont les positions défendues par la région au P11 — qui permet de définir une position dans cette Belgique fédérale si compliquée — et au Comité 133, qui permet de faire la même chose entre les Etats et entités fédérées de l'Union européenne et de la Commission européenne ?

La région a-t-elle demandé la libéralisation de certains services à la suite des remarques de ses attachés commerciaux ? Dans l'affirmative, lesquels ?

Si je pose cette dernière question, Monsieur Tomas, c'est parce que M. Vanhengel m'avait répondu, au mois de mai dernier, que la libéralisation de services était en préparation avec les attachés commerciaux, qui examinent la situation propre aux différents pays. Aspect plus préoccupant : la libéralisation de services, ailleurs, est souvent suivie par des demandes similaires, ici.

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Tomas, ministre.

M. Eric Tomas, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Emploi, de l'Economie, de l'Energie et du Logement. — Madame la Présidente, je voudrais donner une réponse complète à M. Daems, ce qui m'obligera peut-être à dépasser quelque peu le temps autorisé.

Comme vous le savez, Monsieur Daems, l'Accord général sur le Commerce des Services (AGCS) est mis en œuvre dans le cadre institutionnel de l'Organisation mondiale du Commerce, l'OMC. L'AGCS est un ensemble de règles multilatérales juridiquement contraignantes qui régissent le commerce international des services.

L'accord prévoit une libéralisation progressive du commerce des services par le biais de négociations successives. Le premier cycle de négociations a commencé, comme prévu, cinq ans après l'entrée en vigueur de l'OMC, en janvier 2000, et doit se terminer au plus tard le 1^{er} janvier 2005, soit un processus de cinq ans.

Le cycle a débuté par les propositions de négociations des Etats, déposées entre décembre 2000 et mars 2001. Elles établissaient ainsi leurs priorités politiques. Les lignes directrices et les procédures pour les négociations ont été fixées en mars 2001 à l'échelon de l'OMC.

La phase suivante consiste, pour chaque pays, à formuler des requêtes bilatérales à l'adresse des autres membres de l'OMC. Celles-ci portent sur les engagements spécifiques des membres et consistent à leur demander de lever les restrictions contenues dans ces engagements en vue d'une plus grande libéralisation du commerce des services.

Ces requêtes devaient théoriquement être déposées à l'OMC avant le 30 juin 2002. On notera cependant que de nouvelles requêtes arrivent toujours de la part de pays retardataires.

Comme l'a souligné M. Daems la date du 31 mars 2003 est importante puisque à ce moment, les membres de l'OMC sont censés remettre leur offre de modification de leurs engagements spécifiques actuels en réponse aux requêtes bilatérales reçues. Pour ce qui nous concerne, la Commission européenne avait prévu de soumettre aux Etats membres une première proposition d'offre communautaire pour la mi-janvier. Cette présentation n'aura toutefois lieu qu'au cours de la première semaine de février.

Quant aux engagements spécifiques de libéralisation, il s'agit en fait des engagements pris par les membres de l'OMC en matière de facilitation de l'accès au marché des services et d'octroi de traitement national aux fournisseurs étrangers. Les engagements sont propres à chaque Etat membre. Pour ce qui nous concerne, nos engagements sont soit communs à l'ensemble de l'Union européenne soit tout à fait propres à la Belgique. Ces engagements sont repris dans des listes déposées à l'OMC, qui énumèrent les secteurs offerts à l'ouverture ainsi que les restrictions apportées à cette libéralisation. Concrètement, il s'agit donc d'une liste de restrictions quantitatives ou qualitatives discriminatoires. Il appartient à chaque Etat membre de l'OMC de maintenir ces restrictions, le temps qu'il le désire, pour autant qu'elles soient justifiées et qu'elles fassent partie des restrictions autorisées par l'accord.

Les engagements sont classés par secteur mais aussi par mode de fourniture du service : la fourniture depuis l'étranger, la consommation du service à l'étranger, la présence commerciale sur le territoire de tout Etat membre ou la présence physique d'un Etat membre sur le territoire d'un autre Etat membre, etc.

A l'heure actuelle, nous avons reçu 24 requêtes qui portent des engagements belges ou européens et qui concernent tant des compétences nationales que des compétences régionales.

Il va de soi qu'il convient d'examiner avec la plus grande attention et de défendre fermement notre position au sein du Comité 133/Services le moment voulu.

Pour l'instant, nous sommes dans la phase de négociations. Les rencontres bilatérales battent leur plein, d'abord pour préciser le contenu des requêtes et bien sûr pour tenter de convaincre leurs destinataires d'y répondre favorablement.

Cette période est également l'occasion d'une consultation approfondie entre la Commission et les Etats membres de l'Union. Pour ceux-ci, il s'agit non seulement de s'entendre sur les engagements supplémentaires éventuels de l'Union mais également de se prononcer sur les engagements supplémentaires nationaux, le maintien des restrictions actuelles ou ouverture de certains marchés.

Pour ce qui concerne notre implication dans les négociations il importe de souligner que celles-ci sont menées au nom de l'Union européenne et ses membres, par la Commission. Celle-ci a en effet reçu du Conseil le mandat pour mener les opérations au cours du présent cycle de négociations. L'entrée en vigueur du Traité de Nice le 1^{er} février modifiera d'ailleurs le mode d'approbation de ce mandat qui requerra dorénavant la majorité qualifiée.

En vertu de l'article 133 du Traité, les propositions de la Commission sont discutées au sein d'un comité d'avis, le Comité 133, où siègent des Etats membres chargés de répercuter les positions nationales vers la Commission. Les experts belges au sein de ce Comité 133, font partie du Service public fédéral des Affaires étrangères. Y assiste également un expert du Service public fédéral Affaires économiques et de la Banque nationale de Belgique.

L'élaboration de la position belge donne lieu à une concertation interne dont les règles résultent de l'accord de coopération du 8 mars 1994 sur la participation des entités fédérées aux travaux des organisations internationales. Les experts des Affaires étrangères qui préparent ces travaux consultent leurs homologues des administrations sectorielles, tant du fédéral que des entités fédérées.

Lorsqu'un problème plus politique intervient, et à mesure que les négociations évoluent dans leur phase finale, des réunions intercabineaux ont également lieu au niveau fédéral avec participation des cabinets des entités fédérées compétents.

Au niveau de la Région bruxelloise, les négociations sont suivies, dans la mesure du possible, d'une part par la DG Economie et Emploi et par notre Représentation permanente auprès de l'Union européenne.

Au niveau belge plusieurs types de consultation ont eu lieu afin de formuler les requêtes belges par rapport aux autres partenaires de l'OMC :

— Des consultations auprès des ambassades belges à l'étranger en vue du rassemblement d'informations factuelles concernant les obstacles commerciaux subis par des entrepreneurs belges à l'étranger.

— Des consultations des administrations fédérales et fédérées compétentes pour certains secteurs ou aspects du commerce de services dans le cadre de la Commission économique interdépartementale, située au ministère des Affaires économiques.

— Des consultations intercabineaux ou encore avec la société civile et, comme c'est le cas aujourd'hui, avec les Parlements.

D'une façon générale, l'AGCS ne constitue pas une menace pour les compétences de la région, il n'y a donc pas lieu de dramatiser cette problématique. De plus, des représentants des régions et des communautés sont régulièrement convoqués aux réunions Comité 133/Services, et suivent l'évolution des négociations de très près. Il convient plutôt de moduler nos approches selon que nous avons des intérêts offensifs ou défensifs. Nous ne devons pas perdre de vue que nos intérêts sont avant tout offensifs dans une région qui vit de l'exportation et particulièrement du commerce des services.

Cela ne veut naturellement pas dire que nous ne devons pas être particulièrement attentifs à la défense des services publics.

Je considère pour ma part qu'il faut, à terme, continuer à exclure les services publics du champ d'application de l'AGCS. Il y va du bien-être de notre population, mais également de celui des pays en voie de développement qui doivent se voir garantir concrètement les moyens d'assurer, au bénéfice de leurs populations, les services essentiels et d'intérêt général. Pour ce faire, notamment, il faut soutenir les propositions de système préférentiel au bénéfice de ces pays.

Cependant, ne soyons pas dupes, il n'existe pas de définition uniforme de la notion de services publics et la définition de l'accord, en ses termes actuels, n'est pas claire à ce sujet. Il faudra aussi œuvrer pour que l'OMC intègre et à tout le moins respecte les autres normes internationales, notamment dans le domaine social, éthique et environnemental. Je pense à l'OIT et à Kyoto.

Dans l'immédiat et dans l'attente de ce que je qualifierais volontiers d'« exception publique » dans l'AGCS, il faut absolument maintenir la restriction générale prise par l'Union européenne en matière de services publics. Cette restriction inscrite au niveau des engagements horizontaux, et donc applicable tous secteurs confondus, stipule que « dans tous les Etats membres des Communautés européennes, les services considérés comme services publics sur le plan national ou local peuvent faire l'objet de monopoles publics ou de droits exclusifs réservés à des fournisseurs privés ».

Corollairement, il faut garder à l'esprit que nos choix européens en matière de libéralisation des services publics sont également fondamentaux. On ne peut considérer les services comme publics au niveau de l'OMC alors qu'ils ne le seraient plus, ou pas, au niveau de l'Union européenne.

Quoi qu'il en soit, au cours de la concertation intra-belge relative à la proposition d'offre d'ouverture attendue de l'Union, nous serons particulièrement attentifs au maintien des restrictions en faveur des services publics. De même, les engagements belges et européens concernant les matières régionales feront l'objet d'un examen vigilant.

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, la réponse du ministre est encourageante dans la mesure où il semble bien au courant des différents enjeux en la matière. Je pense à la définition des services publics qui ne devraient pas être réduits à la fonction régaliennne. J'ai été plus inquiet quand il a évoqué les aspects offensifs et défensifs de notre stratégie. Mais le fait qu'il parle de nécessité de maintenir les systèmes préférentiels me semble plutôt de bon augure. J'encourage les négociateurs régionaux de la DG économie-emploi, ainsi que nos représentants auprès de la Commission européenne, à s'adjoindre l'excellente résolution que les partis démocratiques de notre Assemblée ont largement votée en décembre 1999.

Mme la Présidente. — L'incident est clos.

QUESTION ORALE DE M. ALAIN DAEMS A M. DIDIER GOSUIN, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA POLITIQUE DE L'EAU, DE LA CONSERVATION DE LA NATURE ET DE LA PROPRIETE PUBLIQUE ET DU COMMERCE EXTERIEUR, CONCERNANT « L'INSPECTION DES CHANTIERS DE DESAMIANTAGE PAR L'IBGE, EN PARTICULIER DE LA TOUR MADOU »

MONDELINGE VRAAG VAN DE HEER ALAIN DAEMS AAN DE HEER DIDIER GOSUIN, MINISTER VAN DE BRUSSELSSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET LEEFMILIEU EN WATERBELEID, NATUURBEHOUD, OPENBARE NETHEID EN BUITENLANDSE HANDEL, BETREFFENDE « DE INSPECTIE VAN DE WERKEN VOOR DE VERWIJDERING VAN HET ASBEST DOOR HET BIM, MET NAME IN DE MADOUTOREN »

Mme la Présidente. — La parole est à M. Alain Daems pour poser sa question.

M. Alain Daems. — Madame la Présidente, Monsieur le Ministre, Chers Collègues, dans ce dossier, nous avons voulu exercer des pressions, avec les moyens et les informations dont nous disposons, afin que le grave problème du désamiantage en Région bruxelloise soit mieux pris en compte par les pouvoirs publics, aujourd'hui et dans les années à venir.

Le ministre Gosuin a dénoncé hier le fait qu'Ecolo avait fait une conférence de presse, il y a une semaine. C'est de bonne guerre : nous nous y attendions quelque peu. Il est actuellement de bon ton de s'en prendre à Ecolo. Cependant, notre conférence de presse est intervenue après trois interpellations au conseil communal de St-Josse, deux questions que l'on ne m'a pas permis de poser dans cette Assemblée pour différents motifs, et des informations préoccupantes qui nous parviennent depuis plusieurs semaines, non seulement de la société Exam mais également de l'IBGE.

Et il ne s'agit pas d'une seule mise en demeure mais de plusieurs en notre possession. Ceci dit, faire œuvre de transparence consisterait à rendre publics, non pas les procès-verbaux, qui concernent des affaires judiciaires en cours mais les rapports de l'IBGE et les re-

cours déposés par l'IBGE contre les permis d'environnement de la commune.

Après les polémiques des derniers jours, il reste des questions relatives à des faits graves et avérés à la Tour Madou et des questions plus générales sur les chantiers de désamiantage en Région bruxelloise.

Une question orale ne permet pas de développer les aspects techniques de ce dossier complexe mais Ecolo veut faire passer aujourd'hui deux messages essentiels :

- 1) la responsabilité des faits graves survenus sur le chantier de désamiantage de la Tour Madou incombe d'abord aux entreprises qui ne respectent pas les règles de protection des travailleurs et de l'environnement. Leur motivation est limpide : augmenter considérablement leur profit, au risque de faire de ces chantiers de désamiantage des zones de non-droit;
- 2) face à ce risque, conscients des enjeux financiers, les pouvoirs publics :
 - a) doivent tout faire pour qu'une réglementation précise et stricte soit édictée;
 - b) doivent se donner les moyens de la faire respecter;
 - c) doivent informer les travailleurs et les riverains lorsque des incidents graves surviennent et, enfin;
 - d) doivent sanctionner les graves infractions pour empêcher qu'elles se reproduisent.

De ces quatre responsabilités, seule la première est à nos yeux parfaitement remplie. En effet, la législation et la réglementation en matière de désamiantage est suffisamment stricte, et je vous en fais crédit, Monsieur le Ministre, sauf peut-être en matière de responsabilité pour faute inexcusable, que demandent les associations des victimes de l'amiante.

Mme la Présidente. — Monsieur Daems, j'ai sous les yeux votre texte.

M. Alain Daems. — Je ne peux pas lire un texte d'interpellation.

Mme la Présidente. — Lisez le texte de votre question orale.

M. Alain Daems. — Je le lis.

Mme la Présidente. — Apparemment non. Ce n'est pas exactement le même texte.

Tenez-vous-en au Règlement. On le respecte à la lettre ou on le change. C'est pour le futur : un rappel à l'ordre général.

M. Alain Daems. — Dans le fond, Monsieur le Ministre, nous sommes d'accord sur de nombreux points, dans le cas de la Tour Madou. L'inventaire de l'amiante réalisé au départ par AIB Vinçotte était incomplet. Les permis d'environnement initiaux mentionnaient cependant du Pical et de la colle amiantée, soit des formes friables donc dangereuses d'amiante. Plusieurs procès-verbaux ont été dres-

sés contre l'entrepreneur principal pour non-respect des règles de désamiantage. Le même entrepreneur est maintenant chargé d'assurer le désamiantage des vingt étages restants. Enfin, du Pical a été détruit sans autorisation. Bref, il y a eu de nombreux dysfonctionnements.

Sur quoi portent alors nos divergences ?

Aujourd'hui, un quotidien rapportait vos propos de cette manière-ci : pas de désamiantage sauvage, pas de sabotage, pas de danger !

Sur le désamiantage sauvage, nous disposons de rapports de l'IBGE mais aussi de la réponse de Mme Onkelinx à la question de ma collègue Mme Zoé Genot.

Mme la Présidente. — Deuxième rappel à l'ordre. Ce n'est pas dans votre texte.

M. Alain Daems. — Je passe à ma conclusion.

L'héritage du passé de la construction est très amianté, Monsieur le Ministre. Les entreprises sont d'autant plus tentées de s'affranchir des règles très contraignantes requises pour qu'il n'y ait pas de danger pour les travailleurs et l'environnement, qu'il est très difficile de prouver leur responsabilité. La maladie ne se déclare qu'après quinze à vingt ans et parfois elle accélère des maladies du cœur — il est très difficile de démontrer le contraire devant les tribunaux — qui serait apparue de toute façon.

Il faut donc un suivi des responsables politiques qui tienne compte des enjeux financiers pour les entreprises, du nombre de chantiers simultanés à Bruxelles, et des risques pour la santé.

En octobre, vous répondiez, Monsieur le Ministre, à ma collègue, Mme Dominique Braeckman, que la législation et la réglementation régionale encadraient tellement les chantiers de désamiantage qu'il n'y avait pas lieu d'augmenter le staff d'inspection de l'IBGE. J'espère que les faits révélés depuis vous ont fait changer d'avis.

Pour le reste, la tentation de minimiser les faits est manifestement présente mais les responsables communaux, régionaux et fédéraux doivent faire le contraire, c'est-à-dire informer directement la population et non quatre mois après.

Ecolo vous y encourage. Je vous remercie d'avance, Monsieur le Ministre, pour votre réponse. Ce qui a fait l'objet de la problématique et son expression dans la presse c'est manifestement plus facile que de le faire au Parlement.

Mme la Présidente. — Tout le monde est inquiet pour la santé des riverains et des travailleurs et nous savons très bien que le problème de l'amiante et de l'asbeste préoccupe les uns et les autres.

La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, je profite de la question posée par l'honorable membre pour

remettre certaines pendules à l'heure et faire le point sur ce dossier en toute transparence, comme je le fais chaque fois que je suis interpellé.

Je n'ai pas pour habitude de cacher les informations et celles que je vais lire ont été validées par les services de l'inspecteur de l'IBGE. Je tiens à être particulièrement neutre et objectif dans ce dossier. Etre neutre ne signifie certainement pas fermer les yeux sur certains dysfonctionnements. Je vais les identifier clairement à tous les niveaux puisque j'ai rencontré personnellement cette semaine tous les intervenants dans ce dossier : Exam, Herpain-Strabag et les inspecteurs de l'IBGE sans oublier les contacts avec le bourgmestre de Saint-Josse M. Jean Demannez.

Et pour être sans ambiguïté, je commencerai par mon administration. Le 17 janvier dernier, M. Daems ou son parti était en possession d'une lettre de mise en demeure, faisant suite à un procès-verbal et ce, alors même que le destinataire de ce courrier ne l'avait pas encore reçu puisque cette mise en demeure ne fut signée que le 18 janvier et ne fut envoyée qu'à cette date. Cela signifie qu'un ou plusieurs fonctionnaires ont organisé une fuite en subtilisant le document pour le diffuser.

Je sais bien, Madame Meunier, que vous trouvez cela drôle, mais c'est contraire à la loi.

Mme Geneviève Meunier. — Ce n'est pas là le problème.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — C'est également contraire à la déontologie.

Subtiliser un document afin de le diffuser à des fins pour lesquelles il n'était pas du tout destiné, c'est évidemment intolérable et j'entends bien mener et faire aboutir une enquête administrative sur le sujet au sein de mon administration.

M. Alain Daems. — Mais où se situe alors la transparence, Monsieur Gosuin, si on ne peut pas avoir les rapports ? Publiez-les !

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Je ne peux pas publier le 17 janvier un document qui n'existe pas encore puisqu'il n'est pas signé. Chaque fois que je suis interpellé, je réponds à l'ensemble des questions comme je le fais maintenant. Vous ne pouvez quand même pas me reprocher de ne pas vous avoir dit quelque chose le 17 janvier, alors que moi-même je l'ignorais parce que le document a été subtilisé à l'IBGE, avant même qu'il ne soit signé.

Par ailleurs, Exam déclare dans la presse détenir des résultats d'analyses suite à des prélèvements de déchets effectués en présence d'un huissier. Analyses qui démontreraient la présence d'amiante à un endroit qui ne devrait pas en contenir. Je n'ai pas à me prononcer sur la validité d'analyses que l'on ne possède pas, mais je m'étonne du fait que si pareilles analyses existent, elles n'aient pas

été communiquées à l'IBGE. En outre, Exam n'a pas jugé nécessaire de porter plainte auprès de l'IBGE contre des faits de sabotage et d'enlèvement sauvage de Pical évoqués dans la presse, suite à votre conférence de presse.

Je tiens à rappeler brièvement l'historique du dossier de désamiantage de la Tour Madou. *A priori*, ce chantier ne devrait pas poser de problème particulier puisque la majorité des applications d'amiante étaient constituées par de l'amiante liée (dont de l'amiantement et de la colle bitumeuse). Les quantités d'amiante friable (calorifuge et Pical) étaient faibles comparativement à celles d'amiante liée. En outre, le projet semblait avoir été correctement préparé puisque la demande de permis d'environnement était tout à fait conforme. Un inventaire d'amiante — obligation légale émanant du ministère de l'Emploi et du Travail — réalisé par l'organisme agréé AIB Vinçotte a servi de base à la délivrance du permis d'environnement pour le désamiantage. Force est de constater que cet inventaire a été souvent critiqué à cause de son manque d'exhaustivité. Effectivement, il y a eu des manquements au niveau de l'inventaire puisque de nouveaux éléments contenant de l'amiante ont été identifiés au cours du chantier. Cette situation n'a certes pas facilité le travail de désamiantage, mais ce fait n'est en soi ni étonnant ni scandaleux. D'importants désaccords entre la société Exam et Herpain-Strabag sont intervenus rapidement. Ces désaccords ont dégénéré en véritable conflit d'ordre financier. Je n'ai pas à en connaître les détails puisque les procès sont en cours. La société Exam s'est vue dessaisir du contrat et une nouvelle société s'est vu confier les travaux de désamiantage. Depuis le 20 décembre, l'association momentanée Herpain-Strabag dispose donc d'un nouveau permis d'environnement délivré en bonne et due forme pour la poursuite du chantier. Le désamiantage a été confié à une nouvelle association momentanée : Aeno-Laurentti. Les premiers enlèvements d'amiante par cette association momentanée ont eu lieu le 15 janvier 2003. La mise à l'écart de la société Exam ne s'est certes pas passée sans problèmes techniques et pratiques. Des contrôles ont été réalisés par l'IBGE durant toute cette période et n'ont montré aucun risque pour la santé et l'environnement. Pour ce qui concerne la sécurité des travailleurs il y a lieu de s'en référer au ministère de l'Emploi et du Travail mais il faut savoir que les mesures effectuées dans les lieux de travail n'ont pas montré de dépassements susceptibles d'affecter la santé des travailleurs.

L'interpellant fait état de plusieurs procès-verbaux dressés à l'encontre de l'entrepreneur Herpain-Strabag. C'est exact puisque l'IBGE a dressé des procès-verbaux pour différents faits inhérents à la gestion du chantier et pour des problèmes de nature purement administrative.

Les procès-verbaux n'ont pas été dressés uniquement à l'entrepreneur mais aussi à l'encontre du maître d'ouvrage et du démolisseur (l'entreprise De Meuter). Ces trois procès-verbaux concernent des problèmes de régularité administrative de permis, de conditionnement de déchets amiantés et de feux de bois réalisés dans l'enceinte du chantier. Rien à voir donc avec des actions qualifiées de « sabotage » de quelque sorte que ce soit !

Je dois ici rappeler une règle fondamentale du droit. L'IBGE, une fois qu'il a constaté une infraction et qu'il dresse un procès-verbal n'est absolument pas habilité à mener l'instruction pénale. Ces procès-verbaux sont envoyés au Parquet et c'est donc à lui de décider la suite qu'il faut donner à ces infractions. Le ministre n'a bien évidemment pas à avoir connaissance du contenu de ces procès-verbaux.

Ce serait d'ailleurs une infraction.

Il n'en reste pas moins qu'aucun de ces procès-verbaux n'a impliqué la fermeture du chantier pour la simple et bonne raison que les contrôles réalisés par l'IBGE et les mesures de poussières réalisées quasi quotidiennement par des laboratoires agréés à charge de l'entrepreneur et rendus obligatoires par le permis d'environnement n'ont identifié aucun problème pour la santé et l'environnement. Il y a donc une malhonnêteté manifeste à prétendre que les procès-verbaux de l'IBGE auraient dû logiquement aboutir à la fermeture du chantier.

M. Alain Daems. — On a quand même dû procéder à la fermeture de plusieurs étages.

Reconnaissez-le.

Vous n'écoutez rien, vous ne répondez à rien.

Mme la Présidente. — Vous poserez vos questions complémentaires après la réponse du ministre. Vous disposerez d'un temps raisonnable.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Ce n'est évidemment pas parce que vous commettez une infraction au code de la route que l'on vous empêche systématiquement de conduire.

Une preuve supplémentaire témoigne de la pertinence de l'analyse de l'IBGE (qui a à son actif le suivi de plus de 1.000 chantiers de désamiantage) par rapport aux risques liés à la santé des riverains. En effet, vu le contexte de conflit entre les différentes entreprises opérant sur ce chantier, l'IBGE a voulu, de manière préventive, suspendre le permis d'environnement délivré à l'entrepreneur en attendant que la situation soit clarifiée. L'administration a donc, après avoir momentanément suspendu le permis, introduit un recours auprès du Collège de l'Environnement. Cette instance indépendante a refusé de suspendre le permis, estimant qu'il n'y avait pas de péril grave avéré dans la situation actuelle.

Quelques chiffres à présent pour rassurer les plus inquiets et étouffer les rumeurs alarmistes. Pas moins de 23 visites ont été réalisées par les inspecteurs de l'IBGE, ce qui correspond à une certaine d'heures de présence sur le chantier. Quelque 11 réunions se sont tenues à propos du chantier. Jamais les inspecteurs de l'IBGE ne se sont trouvés confrontés à des actes de malveillance ou à des infractions flagrantes à la législation. Contrairement à ce que répandent les rumeurs, aucun dépôt clandestin de déchets d'amiante n'a été constaté par les agents de l'inspecteurat.

Concernant cette fameuse septième mise en demeure adressée à l'entrepreneur, je tiens ici, devant l'ensemble de l'Assemblée, à en clarifier le contenu. Adressée par courrier le 18 janvier dernier mais en votre possession le 17, elle concerne la fermeture de certaines ouvertures pour éviter des courants d'air, le conditionnement de certains déchets et un devoir d'information de la part de l'entrepreneur. Il s'agit d'infractions mineures et de mesures préventives. Rien donc qui puisse justifier l'arrêt du chantier.

Seuls deux incidents constatés en dehors de la tour auraient pu être de nature à contaminer l'enceinte du chantier. Il s'agit d'une part de l'effondrement ou d'une démolition d'une maison située à l'arrière de la Tour Madou et dans laquelle 4 mètres courants de calorifugeage auraient dû être préalablement retirés et d'autre part, d'un plafond qui a été abîmé suite à une démolition; plafond qui contenait des plaques d'amiante « Pical » qui n'avaient pas été identifiées dans l'inventaire. Dans le premier cas, l'IBGE a communiqué les faits au Parquet qui devra décider s'il y a lieu ou non à poursuites pénales dans cette affaire. Pour le reste, l'IBGE a immédiatement donné ordre de faire procéder, par une société agréée, au nettoyage de tous les déchets de Pical résultant de l'effondrement du plafond.

En ce qui concerne la contamination à l'intérieur de la tour, l'IBGE a constaté que des plaques de Pical avaient effectivement été détruites avant même le début du chantier. Ce n'est certainement pas un scoop, puisque un procès-verbal a été transmis par l'IBGE au Parquet. En dépit du fait que ces plaques sont susceptibles de contaminer différents niveaux du bâtiment, les analyses d'air portant sur la présence de poussières qui ont été réalisées entre le 6 et le 15 janvier dernier montrent que, sur 2 niveaux, les normes imposées par l'arrêté amiante ont été dépassées. Un total de plus de 500 mesures optiques ont été réalisées durant l'exploitation du chantier par Exam. Un total de 67 dépassements étant constatés, seule une mesure électronique a montré la présence de fibres d'amiante. Pour ces deux niveaux, l'IBGE a commandé des analyses complémentaires afin de déterminer le type d'amiante dont il s'agit. Ces résultats ne sont pas encore disponibles et les étages concernés sont fermés de sorte qu'on ne puisse pas y travailler.

Je tiens à apporter une précision complémentaire par rapport aux déclarations qui tendent à considérer que les mesures électroniques d'amiante seraient moins fiables et plus falsifiables que les mesures de type optique. Les mesures optiques sont imposées tant au niveau du permis d'environnement qu'au niveau de l'arrêté amiante. Ces mesures donnent des résultats quantitatifs rapides et sont relativement peu coûteuses. Ces mesures optiques permettent de comptabiliser les poussières présentes dans l'air, mais ne permettent pas de déterminer avec précision la nature de ces poussières. Les mesures sont réalisées conformément à une norme NBN T 96-102, norme qui est considérée par le ministère de l'Emploi et du Travail comme la seule norme adaptée pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante dans les atmosphères des lieux de travail. L'arrêté amiante prévoit que, lorsque des dépassements de la norme de 0.01 Fibre/ml sont observés, l'IBGE peut faire procéder à une analyse électronique : cette dernière est beaucoup plus coûteuse, plus longue à analyser, mais aussi beaucoup plus précise puisqu'elle permet de déterminer la nature des fibres mesurées. Les mesures électroniques sont donc incontestablement plus précises et donc plus fiables.

Des critiques sont également avancées quant au soi-disant manque de personnel affecté au contrôle des chantiers d'amiante. Au sein de l'inspecteurat de l'IBGE, il n'existe pas de cellule « air » à proprement parler. Deux inspecteurs sont spécialisés dans la problématique de l'amiante, mais l'ensemble des agents de ce département, soit trois inspecteurs sont naturellement habilités à effectuer également des contrôles sur le terrain et peuvent faire appel aux spécialistes en cas de nécessité. Par ailleurs, le personnel communal est également habilité à intervenir et, en collaboration avec l'IBGE, des formations spécifiques amiante sont mises sur pied. Enfin, au département auto-

risation, trois agents s'occupent spécifiquement des dossiers d'amiante. La collaboration entre les deux services fonctionne bien.

Les collaborations entre l'IBGE, les communes et le ministère de l'Emploi et du Travail sont bonnes. Il n'existe pas à proprement parler d'instance de coordination. Les informations sont échangées avec régularité entre l'IBGE et le MET. L'IBGE communique notamment ses remarques et constats sur le travail réalisé par les différentes firmes de désamiantage, données précieuses pour le ministère de l'Emploi et du Travail dans le cadre de l'octroi, mais surtout du renouvellement de l'agrément pour ces sociétés.

Vous l'avez compris, ce chantier a connu effectivement une série de dysfonctionnements tant dans le chef de l'entrepreneur que dans celui des désamianteurs et des autres sous-traitants. La qualité de l'inventaire est également en cause. L'IBGE, qui a parfaitement bien surveillé ce chantier, est également en cause dans la diffusion externe de documents confidentiels. Tout cela est exact et a fait l'objet de différents procès-verbaux. En dépit de cette réalité, tous les éléments objectifs d'analyse amènent à conclure que le risque pour la santé et l'environnement est inexistant. Jouer les Cassandre en parlant de contamination n'est pas sérieux.

Aujourd'hui, le chantier est reparti sur de bonnes bases. Les zones allant du 1^{er} au 11^e étage ont été libérées, ce qui signifie qu'un organisme agréé a établi une attestation prouvant la bonne réalisation des travaux et la propreté des zones désamiantées. La société momentanée nouvellement en charge du chantier s'attellera donc au désamiantage à partir du 12^e étage et procèdera notamment au désamiantage des zones contaminées par du Pical.

L'ensemble des déchets encore stockés sur le chantier sera évacué et l'IBGE a validé les filières envisagées pour leur élimination. Bien que cela ne soit pas expressément de sa compétence, l'IBGE a imposé, dans le permis d'environnement, une zone de séparation de trois niveaux entre les acteurs du désamiantage et les autres intervenants sur le chantier afin de garantir la protection des travailleurs.

En d'autres termes, puisque maintenant on désamiante le douzième étage, on ne peut travailler qu'au neuvième. Quand on désamiantera le treizième, on commencera à travailler au dixième et ainsi de suite. Les étages supérieurs sont évidemment fermés puisqu'il faut les désamianter. Nous devons y aller progressivement. Le chantier devrait être terminé cet automne.

Mme la Présidente. — Compte tenu que M. le Ministre a pris le double de son temps pour la réponse, dans le cadre de la réplique et des questions complémentaires de M. Daems, celui-ci aura le double de temps que celui qui lui est alloué, c'est-à-dire 4 minutes au lieu de deux. En effet, le ministre en a eu dix au lieu de cinq. M. Daems aura quatre minutes. Si tout cela n'avait pas été court-circuité par des conférences de presse, nous aurions respecté les délais. Croyez-moi, on peut dire énormément de choses en quatre minutes.

La parole est à M. Alain Daems.

M. Alain Daems. — C'est vrai que cet état de fait l'a empêché de répondre à la question que je posais tout à l'heure.

Mme Onkelinx disait hier à la Chambre que l'entreprise de démolition qui n'est pas spécialisée dans l'enlèvement de l'amiante a

effectué des travaux d'aménagement d'une trémie verticale en traversant une série d'étages de l'immeuble. Lors de ces travaux, des matériaux contenant de l'amiante ont contaminé des étages inférieurs qui avaient déjà fait l'objet d'un enlèvement et d'un nettoyage d'amiante par une entreprise, elle du moins agréée. L'inspection médicale a adressé deux pro justitia à l'encontre du maître de l'ouvrage et de l'entreprise de démolition pour avoir effectué des travaux d'enlèvement d'amiante sans disposer d'un agrément approprié : désamiantage sauvage, contamination.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Lisez le texte, s'il vous plaît.

Pour l'enlèvement du Pical, j'ai dit qu'il y avait un procès-verbal; on a bloqué les étages ...

M. Alain Daems. — Il y a eu désamiantage sauvage et il y a encore aujourd'hui une trémie qui va de tout en haut jusque tout en bas. Par cette trémie, en septembre et octobre, des déchets contenant de l'amiante ont été projetés. Voulez-vous prétendre que cela s'est fait sans poussière, Monsieur Gosuin ? C'est assez difficile et Mme Onkelinx n'est pas d'accord avec vous. L'inspection médicale a procédé à la prise d'échantillons de matériaux qui avaient contaminé les étages précédemment assainis. Les résultats de cette analyse effectuée par le laboratoire de toxicologie industrielle du service public fédéral ont confirmé la présence d'amiante dans ces matériaux. A cela, vous n'avez pas répondu.

En ce qui concerne la capacité de l'IBGE à suivre la multiplicité des chantiers qui ont lieu maintenant, j'ai une autre note de l'IBGE qui m'a aussi été confiée par des personnes inquiètes et qui dit ceci : « Nous tenons à signaler que, vu le grand nombre de chantiers d'enlèvement d'amiante à l'heure actuelle — et ceci a lieu fin octobre — notre inspecteur connaît une surcharge de travail ».

Une autre note encore du chef de la Division inspection — et c'est en Néerlandais — : « Het is onmogelijk elke bepaling van de milieuvergunning van elke asbestverwijderingswerf te controleren met de middelen waarover onze afdeling beschikt ».

Cela vient de l'IBGE, Monsieur Gosuin, et vous pourrez toujours prétendre le contraire, mais ce sera difficile.

J'ai encore quelques questions précises à vous poser. Où se trouvent ces centaines de kilos de déchets qui ont été projetés depuis les étages supérieurs ? Les factures de transporteurs agréés qui sont réclamées par l'arrêté que vous avez pris au mois de mai 2001 ont-elles été reçues ? L'entrepreneur général qui a reçu un grand nombre de procès-verbaux pour les actes commis sur ce chantier Madou s'est vu confier les trois mois restants pour le désamiantage.

Quel monitoring avez vous mis en place de manière à ce que les infractions commises ne soient pas répétées ? Enfin, les mesures optiques qui comptent pour savoir s'il y a eu problème de santé ou non doivent être prises entre le 1^{er} septembre et le 29 octobre et non comme vous l'avez dit tout à l'heure, entre le 6 et le 15 janvier. Je me doute bien que les fibres d'amiante ne sont plus dans l'air ou autour de la tour, à l'heure actuelle.

Ce sont ces mesures-là qui permettront de déterminer s'il y a eu contamination ou pas; sans quoi — et votre réponse m'y a furieusement fait penser, Monsieur le Ministre — cela rappellerait le problème survenu quand on a découvert ce qui s'était passé au Berlaymont. Cette problématique est devenue publique en 1998 à la suite de fuites. A ce moment-là, des experts sont venus rassurer la population en disant qu'il n'y avait plus de problème mais en précisant aussi qu'ils ne pouvaient pas garantir ce qui avait pu se produire pendant les années 1996 et 1997.

Qu'il n'y ait aujourd'hui pas de problème à la Tour Madou, est une chose heureuse ! Après tout le tapage qui a été fait, il aurait été vraiment criminel de ne pas résoudre ces difficultés. Mais que s'est-il passé pendant ces deux mois ? Qu'a fait l'entrepreneur général à qui on vient de confier les trois derniers mois du désamiantage ?

Voilà des questions auxquelles vous n'avez pas du tout répondu.

Enfin, en ce qui concerne le sabotage, il s'agit en réalité du sabotage d'appareils de mesure.

Dans une lettre adressée aux inspecteurs de l'IBGE, les avocats de la société Exam, dont je ne suis pas le défenseur mais simplement le relais, écrivaient : « La destruction d'une pompe permettant les mesures du laboratoire IBEVE et la dégradation des gaines d'extraction des filtres ont fait l'objet d'un acte volontaire qui a fait l'objet d'une plainte contre X auprès de la police de Saint-Josse et d'un constat d'huissier. ».

Mme la Présidente. — La parole est à M. Didier Gosuin, ministre.

M. Didier Gosuin, ministre du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale, chargé de l'Environnement et de la Politique de l'Eau, de la Conservation de la Nature et de la Propreté publique et du Commerce extérieur. — Madame la Présidente, j'ai dit exactement la même chose que Mme Onkelinx. J'ai reconnu qu'il y avait eu des travaux d'élimination avant le début du chantier de plaques au Pical et qu'un procès-verbal a été dressé.

Dès lors, à partir du moment où un procès-verbal est dressé, il appartient au Parquet d'instruire l'affaire. Le Parquet est donc en charge de ce problème et c'est sa responsabilité.

Les étages qui auraient été contaminés ont fait l'objet de mesures. Toutes les mesures ont révélé qu'il n'y avait pas de présence d'amiante en violation de l'arrêté.

Des procès-verbaux de réception par des sociétés agréées des étages non encore désamiantés ont fait l'objet de procès-verbaux par des laboratoires agréés attestant qu'il n'y avait pas de contamination.

Le monitoring qui a été suivi est celui prescrit par l'arrêté. Il est accompagné de mesures quotidiennes, régulières et permanentes.

Vous évoquez de nouvelles notes internes, Monsieur Daems, dont j'ignore tout. En ce qui me concerne, je dispose de la position officielle de l'IBGE et c'est cette position qui m'importe.

Quant aux mesures optiques, elles ont été effectuées en janvier.

On n'a évidemment pas fait 500 mesures optiques en six jours ! Les 500 mesures ont été faites depuis le début du chantier. Le permis d'environnement prévoyait et oblige de faire des mesures quotidiennes, mesures qui ont été effectuées par des laboratoires agréés dès le début du chantier et qui ont été systématiquement transmises à l'IBGE. Aucune mesure optique n'a révélé de dépassement. Il en a été de même pour les mesures électroniques, à l'exception d'un cas concernant deux niveaux, niveaux qui ont été fermés.

En ce qui concerne les actes de sabotage, vous faites état de problèmes internes, de bagarres entre deux sociétés vis-à-vis desquelles nous n'avons pas à prendre parti. Elles ne sont pas conséquentes puisque les mesures sont prises. (*Colloques.*)

MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW ADELHEID BYTTEBIERAAN DE HEER ROBERT DELATHOUWER, STAATSSECRETARIS VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST, BELAST MET MOBILITEIT, AMBTENARENZAKEN, BRANDBESTRIJDING EN DRINGENDE MEDISCHE HULP, BETREFFENDE « DE BRUSSELSE STATEN-GENERAAL VOOR DE VERKEERSVEILIGHEID (BSGVV) »

QUESTION ORALE DE MME ADELHEID BYTTEBIERA M. ROBERT DELATHOUWER, SECRETAIRE D'ETAT A LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE, CHARGE DE LA MOBILITE, LA FONCTION PUBLIQUE, LA LUTTE CONTRE L'INCENDIE ET L'AIDE MEDICALE URGENTE, CONCERNANT « LES ETATS GENERAUX BRUXELLOIS DE LA SECURITE ROUTIERE (EGBSR) »

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord voor het stellen van haar vraag.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal het wat kalmer opnemen dan mijn collega Adriaens, maar ik kan niet ontkennen dat de levenskwaliteit in Brussel bepaald wordt door minder geluidshinder van vliegtuigen, afwezigheid van asbest en ook verkeersveiligheid waarover ik het nu wil hebben.

In een interview met *De Morgen* verklaarde minister Vanhengel een paar dagen geleden hoe belangrijk het is dat ons gewest over een eigen Assemblee beschikt. Een eigen Assemblee betekent dat de Brusselaars zelf oplossingen voor hun problemen kunnen zoeken. (*Rumoer op talrijke banken.*)

Mme la Présidente. — Je demande à tous les membres de cette Assemblée d'avoir la politesse d'écouter l'intervenante. L'ambiance est, je le constate, particulièrement électrique, mais seule Mme Byttebier a la parole. Ceux qui veulent discuter peuvent toujours se rendre à la cafétéria !

Ik vraag iedereen hier aanwezig zo beleefd te zijn om naar Mevrouw Byttebier te luisteren.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Op 25 februari 2002 verklaarde de federale Staten-Generaal dat het de bedoeling is het aantal verkeersdoden tegen 2006 te verminderen met 33 % vergeleken met het jaar 2000 en tegen 2010 met 50 %. Verkeersveiligheid is een bekommernis van vele mensen, ook in Brussel.

In navolging van de federale overheid heeft de gewestelijke overheid een Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid in het leven geroepen met de bedoeling concrete acties voor te stellen. Het accent zal daarbij vooral worden gelegd op de snelheidsvermindering, op het verzamelen van cijfergegevens en op de analyse ervan.

Ik heb al vaker vastgesteld dat we over cijfers beschikken, maar veel te weinig weten over de concrete omstandigheden waarin de ongevallen zijn gebeurd. Als we daarover zouden kunnen beschikken, kunnen we plannen maken om de ongevallen te voorkomen. Ik heb vernomen dat er een eerste vergadering is geweest van de Brusselse Staten-Generaal voor de Verkeersveiligheid, zowel van de plenaire vergadering als van de stuurgroep. Ik heb ook vernomen dat er werkgroepen zouden worden opgericht die zich concentreren op een tiental thema's.

Van de staatssecretaris wou ik graag vernemen op welke manier de Brusselse Staten-Generaal zal zorgen voor een verder doorgedreven analyse van het cijfermateriaal. Zal hij contacten leggen met de administratie, het BIVV, het NIS en met de gemeenten ?

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Byttebier, ik stel vast dat u uw tekst niet helemaal hebt gevolgd. Ik hoop dat de staatssecretaris voor sommige vragen wat zal kunnen improviseren.

Ce sera rappelé au Bureau élargi. Soit on s'en tient au texte, soit on refuse ce dernier.

De heer staatssecretaris Robert Delathouwer heeft het woord.

De heer Robert Delathouwer, staatssecretaris van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest, belast met Mobiliteit, Ambtenarenzaken, Brandbestrijding en Dringende Medische Hulp. — Mevrouw de Voorzitter, ik zal mij alvast grotendeels aan mijn tekst houden. Overigens bedank ik mevrouw Byttebier voor haar vragen.

Verleden jaar heb ik het akkoord tussen de gewesten en de federale overheid toegejuicht om een federale Staten-Generaal van de verkeersveiligheid te houden. De aldaar gemaakte afspraken om onder andere het aantal verkeersdoden tegen 2006 met 33 % en tegen 2010 met 50 % te verminderen, mogen geen loze beloften blijven.

Zoals ik herhaaldelijk aan de heer Ide heb uitgelegd, is er een Brusselse Staten-Generaal inzake de verkeersveiligheid nodig, willen we hetgeen op federaal niveau is overeengekomen, implementeren.

Mevrouw Byttebier klaagde het gebrek aan cijfergegevens aan. Ik laat haar opmerken dat ik aan het Belgisch Instituut voor de Verkeersveiligheid heb gevraagd om onze Brusselse Staten-Generaal voor te zitten, samen met het Nationaal Instituut voor de Statistiek. Ook het Bestuur Uitrusting en Vervoer werkt mee.

Een ander probleem is dat de cijfers van de gemeenten niet altijd overeenkomen met die van het gewest. Bovendien beschikken we wel over een kaart met zwarte punten, maar die is onvoldoende gedetailleerd. Zo wordt er niet verwezen naar de omstandigheden waarin de ongevallen zich voordoen.

Het gewest wenst dat er een cartografie van de zwarte zones wordt opgemaakt en dat de ongevallen in detail worden geanalyseerd. Dat was totnogtoe onmogelijk. Binnenkort kan daarin veran-

dering komen, aangezien het NIS aanvaard heeft om de contracten aangaande de betrouwbaarheid van statistische gegevens te herzien, zodat we gebruik kunnen maken van die gegevens.

In het kader van de opmaak van een gemeentelijk mobiliteitsplan dat door het gewest medegefinancierd wordt, heb ik de gemeenten reeds gevraagd om de zwarte punten, de zwarte zones en de vastgestelde ongevallen in kaart te brengen en de oorzaak ervan te bepalen alsook de plaatsen waarover klachten werden geformuleerd die wijzen op subjectieve onveiligheid; de zones van overdreven snelheid en de onveilige zones voor fietsers, voetgangers, personen met beperkte mobiliteit en de gebruikers van het openbaar vervoer rond haltes en in de omgeving van de stations, op te geven.

Er werd, in het kader van de Brusselse Staten-Generaal een subwerkgroep gelast met het beheer van de beschikbare gegevens : de kaart met de zwarte punten en de gegevens voor 2000 van het BIVV. Hierdoor zouden we reeds de zwaarste ongevallen moeten kunnen lokaliseren en de typologieën van ongevallen waar zwakke weggebruikers — voetgangers en fietsers —, bromfietsers en motorrijders bij betrokken zijn, kunnen analyseren.

Wat is nu de timing voor de Brusselse Staten-Generaal ?

Ik heb het eerste stuurcomité midden november 2002 samengeroepen.

Vertegenwoordigers van alle regeringsleden, van de politiezones en van een aantal verenigingen, alsook van het Parket van de procureur des Konings hebben eraan deelgenomen.

Er werden drie werkgroepen opgericht, die ten minste één keer zijn samengekomen. Tijdens de tweede plenaire vergadering — de datum moet nog worden vastgelegd — zal een eerste evaluatie worden gemaakt. Het stuurcomité zal na die vergadering een tweede keer samenkomen en een eerste stand van zaken opmaken. Nadien zien we hoe het verder moet. Voor mij moeten we alvast de Brusselse Staten-Generaal in september houden. Dat was trouwens afgesproken.

Mevrouw Byttebier vroeg ook naar een stand van zaken in verband met snelheidsbeperkende maatregelen.

Het is onder andere om de zone 30 in Brussel te veralgemenen dat we een Brusselse Staten-Generaal nodig hebben. Inderdaad, de gemeenten spelen daarbij een grote rol. Hoef ik er nog aan te herinneren dat volgens het Gewop en andere gewestplannen 77 % van ons wegennet een zone 30 wordt ? Aangezien tijdens de federale Staten-Generaal is overeengekomen dat 60 % van alle zones 30 tegen het einde van de gemeentelijke legislatuur gerealiseerd moet zijn, moet binnen de komende drie jaar 40 tot 45 % van ons wegennet worden omgevormd tot een residentiële zone of een zone 30.

Eén van de werkgroepen van de Brusselse Staten-Generaal neemt specifiek de vorming, de informatie en de mogelijke invloeden ervan op de snelheid onder de loep.

De werkgroep Snelheid, Alcohol, Technische Preventie-Controle-Repressie analyseert alle maatregelen die toegepast kunnen worden om de ongevallen veroorzaakt door overdreven of onaangepaste snelheid, te beperken.

Als parenthesis, ik verzet mij met klem tegen elk voorstel om een hogere snelheid in de Brusselse gewesttunnels toe te laten, zoals ik onlangs nog in de kranten kon lezen. Net als mevrouw Byttebier heb ik tijdens de vorige legislatuur ervoor gepleit om als maximaal toegelaten snelheid in de tunnels 50 km/uur te handhaven. Het zal zonder mij zijn, als men hogere snelheden in de tunnels wil toelaten.

Mevrouw de Voorzitter. — Mevrouw Adelheid Byttebier heeft het woord.

Mevrouw Adelheid Byttebier. — Mijnheer de Staatssecretaris, ik ben zeer tevreden met uw antwoord en vooral met uw laatste opmerking. We delen wat dat betreft dezelfde mening. U moet trouwens niet alles geloven wat de kranten schrijven.

Ik zal uiteraard de Brusselse Staten-Generaal inzake de Verkeersveiligheid van nabij blijven volgen.

Mevrouw de Voorzitter. — Het incident is gesloten.

VOTES NOMINATIFS

NAAMSTEMMINGEN

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs sur les projets dont l'examen est terminé.

Aan de orde zijn de naamstemmingen over de afgehandelde ontwerpen.

PROJET DE MODIFICATIONS AU STATUT DE PERSONNEL DES SERVICES PERMANENTS DU CONSEIL

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN WIJZIGINGEN AAN HET PERSONEELSSTATUUT VAN DE PERMANENTE DIENSTEN VAN DE RAAD

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de modifications au statut du personnel des services permanents du Conseil.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van wijzigingen aan het personeelsstatuut van de permanente diensten van de Raad.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

64 membres sont présents.

64 leden zijn aanwezig.

59 répondent oui.

59 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de modifications au statut du personnel des services permanents du Conseil.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van wijzigingen aan het personeelsstatuut van de permanente diensten van de Raad aan.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Decker, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, Vervoort, de Clippele et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

PROJET DE MODIFICATIONS AU STATUT DES COLLABORATEURS DU PRÉSIDENT ET DU PREMIER VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL

Vote nominatif sur l'ensemble

ONTWERP VAN WIJZIGINGEN AAN HET STATUUT VAN DE MEDEWERKERS VAN DE VOORZITTER EN DE EERSTE ONDERVOORZITTER VAN DE RAAD

Naamstemming over het geheel

Mme la Présidente. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble du projet de modifications au statut des collaborateurs du président et du premier vice-président du Conseil.

Aan de orde is de naamstemming over het geheel van het ontwerp van wijzigingen aan het statuut van de medewerkers van de voorzitter en van de eerste ondervoorzitter van de Raad.

— Il est procédé au vote nominatif.

Er wordt tot naamstemming overgegaan.

63 membres sont présents.

63 leden zijn aanwezig.

58 répondent oui.

58 antwoorden ja.

5 s'abstiennent.

5 onthouden zich.

En conséquence, le Conseil adopte le projet de modifications au statut des collaborateurs du président et du premier vice-président du Conseil.

Bijgevolg neemt de Raad het ontwerp van wijzigingen aan het statuut van de medewerkers van de voorzitter en van de eerste ondervoorzitter van de Raad aan.

On voté oui :

Ja hebben gestemd :

MM. Adriaens, André, Azzouzi, Mme Bertieaux, M. Boelpaep, Mme Braeckman, M. Bultot, Mmes Byttebier, Caron, Carthé, MM. Cerexhe, Clerfayt, Cools, Cornelissen, Mme De Galan, MM. Daems, Daïf, De Decker, De Grave, Mme de Groote, MM. de Lobkowicz, De Wolf, Decourty, Mme Derbaki Sbaï, M. Doulkeridis, Mmes Emmery, Fraiteur, M. Gatz, Mme Geuten, MM. Grijp, Grimberghs, Mme Grouwels, MM. Ide, Lahssaini, Lemaire, Mme Lemesre, M. Mahieu, Mme Meunier, MM. Michel, Moock, Mme Mouzon, MM. Ouezekhti, Parmentier, Mmes Payfa, Persoons, MM. Pesztat, Riguelle, Mme Riquet, M. Romdhani, Mmes Saïdi, Schepmans, M. Smits, Mme Theunissen, MM. Vandenbossche, van Eyll, Vanraes, de Clippele et de Patoul.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

M. Arckens, Mme Bastien, MM. Demol, Lootens-Stael et Van Assche.

Mme la Présidente. — Je vous signale que le premier vote que vous avez émis permettra de lancer la procédure de recrutement pour la constitution d'un nouveau service de compte rendu.

La séance plénière du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale est close.

De plenaire vergadering van de Brusselse Hoofdstedelijke Raad is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation de la Présidente.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van Mevrouw de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 45.*

De plenaire vergadering wordt om 18.45 uur gesloten.

0503/2138
I.P.M. COLOR PRINTING
☎02/218.68.00